



ENERGIE & SERVICE

Etude - Conseil - AMO - Maîtrise d'œuvre

Versailles, le 13 mai 2026

Nos réf. : BDI/TCA/V/26/966

Les ULIS

Ville des Ulis, terre de talents



COPROPRIÉTÉS



BAILLEURS SOCIAUX



COLLECTIVITÉS



TERTIAIRE

CONTRÔLE D'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE URBAIN

RAPPORT ANNUEL – EXERCICE 2025

Installations exploitées par DALKIA - ENERLIS

VERSAILLES

NANTES

TOURS

RENNES

LYON

BORDEAUX

Tél. 01 39 55 17 20 – 143 rue Yves LE COZ – 78000 VERSAILLES –
contact.versailles@energieetservice.fr

→ energieetservice.fr



SAS au capital de 292 500€ - Siège social : 64 avenue de Paris – 78000 Versailles – RCS Versailles B 338 335 201 / NAF 7112B



Maitre d'ouvrage

Mairie des Ulis
Direction des services techniques



Monsieur Paul DA SILVA
pdasilva@lesulis.fr

Monsieur Alexandre BARBE
abarbe@lesulis.fr

Exploitant

Dalkia – ENERLIS
ENERLIS AVENUE DE
PROVENCE
91940 LES ULIS, France



Monsieur Nicolas WYREBSKI
nicolas.wyrebski@dalkia.fr

Monsieur Victor KIC
victor.kic@dalkia.fr

Conseil

Energie et Service
64 avenue de Paris
78 000 VERSAILLES



ENERGIE & SERVICE
Etude - Conseil - AMO

Monsieur Thibault CARGNEL
thibault.cargnel@energieetservice.fr

Monsieur Anthémios BOULANGER
Anthemios.boulanger@energieetservice.fr

Monsieur Benoit DIGUE
benoit.digue@energieetservice.fr

Version	Date	Rédigé par	Commentaire
1	13/05/2026	Benoit DIGUE	En attente de la part d'ENERLIS du détail des certificats d'achats des tonnes de CO2 et prévisionnel P3



SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	5
2. TRAÇABILITÉ JURIDIQUE ET CONTRACTUELLE	5
3. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	7
4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE LA DSP.....	8
5. BILAN ENERGETIQUE	9
5.1. Chiffres caractéristiques	9
5.2. Commentaires	10
5.3. Historique de la consommation d'ECS.....	11
5.4. Historique de la rigueur météorologique	12
5.5. Répartition des énergies primaires	14
6. ANALYSE DES CONSOMMATIONS PAR SOUS-STATION.....	17
6.1. Deux catégories de sous-stations	17
6.2. Etablissement des ratios comparatifs.....	17
6.3. Consommations de chauffage des bâtiments d'habitation.....	18
6.4. Consommations de chauffage et d'ECS des bâtiments administratifs et commerciaux	25
7. TRAVAUX – EVOLUTION GENERALE DES OUVRAGES	29
7.1. Travaux de premier établissement.....	29
7.2. Travaux de branchements et d'extension	29
7.3. Récapitulatif des principaux travaux P3 réalisés sur l'année 2025.....	30
7.4. Bilan du compte de renouvellement P3.....	32
7.5. Prévisions des travaux pour 2026 au titre du P3	33
8. BILAN DES QUOTAS DE CO ₂ (GES)	33
8.1. Plans Nationaux d'Allocation des Quotas de CO ₂	33
8.2. A partir de 2021 : PNAQ4	34
8.3. Bilan économique de l'achat CO ₂ 2025 – nouveau terme R2q.....	35
8.4. Evolution du prix de la tonne CO ₂ – projection du R2q futur.....	37
9. BILAN FINANCIER	38
9.1. Rappel des paramètres tarifaires.....	38
9.2. Rappel des paramètres de révision.....	40
9.3. Evolution des coûts unitaires des postes R1 et R2.....	43
9.4. Facturation réelle des postes en 2025 – évolution par rapport à l'exercice précédent	44
9.5. Historique de l'évolution du coût unitaire R1 du MWh	45
9.6. Historique de l'évolution des coûts R1+R2	48
9.7. Evolution du coût du MWh R1+R2.....	48
9.8. Bouclier tarifaire (pour mémoire)	50
9.9. Analyse de la facturation d'une résidence type	51
9.10. Prévision d'évolution des prix pour 2026.....	51



10. CONTRÔLE DU COMPTE DE RESULTAT FINANCIER.....	53
10.1. Compte de Résultat Financier	53
10.2. Contrôle des produits.....	56
10.3. Contrôle des charges	58
10.4. Commentaires	61
11. VISITES TECHNIQUES DES SOUS-STATIONS.....	64
12. ANNEXES.....	65



1. PREAMBULE

Le présent rapport concerne l'exercice 2025 qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il en présente un bilan énergétique, technique et financier, établi sur la base du rapport d'exploitation du concessionnaire, ainsi que des éléments complémentaires demandés par nos soins.

2. TRAÇABILITÉ JURIDIQUE ET CONTRACTUELLE

21 octobre 1971 : Convention d'affermage de production et distribution collective de chaleur sur le territoire de la ZUP BURES – ORSAY.

Durée trente ans à compter du 25 novembre 1974.

Nouvelle échéance au 30 juin 2013, par avenant n°3 à la convention d'affermage, relatif au passage au gaz de la chaufferie et à la construction et l'exploitation d'une installation de cogénération.

29 mars 1974 : Protocole d'accord autorisant le délégataire à construire et exploiter une tranche de production d'énergie électrique dite Chaleur – Force de 12 MW_e.

31 janvier 1985 : Contrat de fourniture de chaleur en provenance de l'usine de VILLEJUST au réseau de chauffage urbain de la ZUP des ULIS. Contrat arrivé à échéance, remplacé par une nouvelle convention en 2009.

9 mars 2010 : Convention bipartite entre l'usine d'incinération (SIOM) et la Ville des ULIS définissant les conditions économiques et techniques de la fourniture de chaleur entre leurs futurs exploitants de leurs installations de production et/ou distribution de chaleur, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Novembre 2011 : Avenant n°1 à la convention bipartite

- Précise et ajuste les conditions techniques et financières de la fourniture de chaleur entre les Exploitants des installations de production et/ou de distribution de chaleur appartenant à la Ville et au Syndicat à compter du 1^{er} juillet 2013.
- Transforme la convention bipartite initiale en convention quadripartite en intégrant dans les parties les exploitants des réseaux de chaleur du Syndicat et de la Ville à compter du 1^{er} juillet 2013.

1^{er} juillet 2013 : Prise d'effet de la convention de concession de production et distribution collective de la chaleur **ENERLIS**.

Durée : 22,5 ans (échéance au 31 décembre 2035)



- 24 octobre 2013 :** Avenant n°1 à la convention de concession relatif à la formalisation de la substitution de Dalkia France par Enerlis, société filiale dédiée à 100% au contrat de concession des Ulis.
- 13 janvier 2014 :** Avenant n°2 à la convention de concession relatif à :
- Nouvelle puissance de chaque abonné : au total passage de 106 789 kW à 72 087 kW,
 - Ajustement des prix unitaires en conséquence (simple « règle de 3 »)
- 5 mars 2014 :** Avenant n°2 à la convention quadripartite
- Contractualisation du montant du projet de renforcement de la liaison UIOM-Chaufferie des Ulis
 - Fixation du montant R2.4_{Les Ulis}
 - Définition du prix de vente du MWh
 - Changement de l'indice de révision Electricité
- 13 mars 2015 :** Avenant n°3 à la convention de concession relatif à :
- Ajustement remise cogénération selon conditions d'achat d'électricité par EDF,
 - Ajustement du terme r2.6 selon subventions obtenues,
 - Prise en compte de la disparition du tarif gaz réglementé STS,
 - Adaptation des modalités de facturation aux abonnés.
- 25 septembre 2015 :** Avenant n°4 à la convention de concession relatif à :
- Révision rédactionnelle relative à la TVA,
 - Ajustement du calcul de la redevance annuelle pour frais d'administration, de gestion et de contrôle aux nouvelles puissances.
- 12 avril 2019 :** Avenant n°5 à la convention de concession relatif à :
- Remplacement des indices de révision concernant les termes r1R et r2.1, en raison de leur évolution,
 - Précision sur les limites des installations déléguées au niveau des sous-stations des abonnés,
 - Modification des pénalités applicables au DELEGATAIRE en cas de non-respect de la procédure d'achat de gaz prévue au Contrat de Concession,
 - Mise à jour du règlement de service afin de tenir compte de l'ensemble des modifications apportées par les précédents avenants,
 - Autorisation de démantèlement de l'installation de cogénération LM 6000, ventes des actifs et apurement du compte LM 6000 dans les conditions prévues dans le contrat de concession,
- 27 mai 2021 :** Avenant n°6 à la convention de concession relatif à :
- L'intégration au Contrat de concession du montant de la remise cogénération et le calendrier de versement déjà validés entre les Parties,
 - Précision sur la méthode de valorisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre,



- Précision sur le calcul des pénalités en cas de retard ou d'interruption de la fourniture de chaleur,

3. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

PRODUCTION D'EAU SURCHAUFFEE

Installation	Puissance utile
Une chaudière mixte FOD / gaz SEUM	24 MW
Une chaudière mixte FOD / gaz CAROSSO	14 MW
Une chaudière gaz BABCOCK	51 MW
Une chaudière biomasse VYNCKE (Mise en service décembre 2015)	10 MW
Une chaudière de récupération de la chaleur produite par la turbine gaz TURBOMACH TAURUS 70 de l'installation de cogénération	11 MW

UTILISATION D'EAU SURCHAUFFEE

Installation	Capacité de transport
Raccordement au réseau du SIOM pour l'utilisation de la chaleur produite par l'UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères)	16 MW

PRODUCTION D'ELECTRICITE

Installation	Puissance
Une turbine à gaz TURBOMACH TAURUS 70 couplée à un alternateur	7 MW _e

RESEAU

- ⇒ Longueur du réseau : 14 km
- ⇒ Nombre de sous-stations : 84
- ⇒ Nombre d'abonnés : 105
- ⇒ Limite primaire /secondaire : chauffage : sortie échangeur
ECS : sortie production ECS



4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE LA DSP

Le tableau listant l'ensemble des abonnés, en date du 31 décembre 2025, est présent en annexe 1 du présent rapport.

Les évolutions du nombre d'abonnés et de la somme des puissances souscrites sur les dernières années sont les suivantes :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abonnés	105	104	105	105	104	104	105	105	105	105	105
Somme des puissances souscrites des abonnés (kW)	72 836	73 029	73 582	73 411	73 419	73 722	74 167	74 665	74 628	74 828	74 828



5. BILAN ENERGETIQUE

5.1. Chiffres caractéristiques

Le tableau ci-dessous présente les différentes consommations d'énergie enregistrées sur 2024 et 2025 :

	2024	2025	Evolution
<u>Consommation d'énergie</u>			
Gaz naturel sous chaudières (MWh _{utile})	12 662	16 434	29,8%
Fioul lourd (MWh _{utile})			
Fioul domestique (MWh _{utile})			
Chaleur Cogé (MWh _{utile})	40 914	40 154	-1,9%
Chaleur UIOM (MWh _{utile})	63 596	69 201	8,8%
Chaleur biomasse (MWh _{utile})	19 977	10 949	-45,2%
Total	137 149	136 738	-0,3%
<u>Utilisation d'énergie</u>			
Energie Chauffage+ECS (MWh sous-station)	122 873	119 791	-2,5%
<i>ECS (m³)</i>	<i>325 733</i>	<i>313 667</i>	-3,7%
<i>Chaleur estimée pour le chauffage seul (MWh)</i>	<i>87 042</i>	<i>85 288</i>	-2,0%
Ventes à UIOM (MWh)			
Total	122 873	119 791	-2,5%
<u>Rendement global "centrale+réseau"</u>	89,6%	87,6%	-2,2%
<u>Rigueur de l'hiver</u>			
DJU réels saison de chauffe	1 853	1 926	3,9%
<u>Puissances souscrites</u>			
Chauffage + ECS (kW)	74 828,00	74 828,00	0,0%
<u>Cogénération</u>			
Consommation gaz (MWh PCI)	89 849	88 519	-1,5%
Vente électrique (MWh _e)	27 404	26 706	
Récupération thermique (MWh _u)	40 914	40 154	-1,9%
Rendement cogénération	76,0%	75,5%	-0,7%
Chaleur évacuée par aéro (MWh)			



5.2. Commentaires

Nota : Les commentaires font référence au tableau du chapitre 5.1 ; Les pourcentages d'évolution annoncés comparent l'année 2024 à 2025.

- ⇒ La chaleur consommée par les abonnés est en diminution par rapport à 2024 (-2,5%), et ce malgré une rigueur météo en moyenne plus élevée (+3,9%) et pour un nombre moyen de jours de chauffe équivalent (211 en 2025 VS 208 jours en 2024).
- ⇒ L'énergie entrante consommée au niveau de la centrale a donc connu une très légère diminution : -0,3%.
- ⇒ **Biomasse :** La production de chaleur issue de la biomasse a connu une forte baisse : -9 028 MWhth soit -45% par rapport à 2024. Pour mémoire l'année 2024 avait connu une très forte augmentation de +9 576 MWhpci par rapport à 2023 en raison de l'arrêt de la fourniture de chaleur depuis l'UIOM pour cause de travaux, ainsi la biomasse avait dû prendre le relais et couvrir davantage de besoins de chaleur. Pour rappel, en raison de son mode d'exploitation qui ne permet pas des arrêts/démarrages successifs (forte inertie, modulation limitée), la biomasse a besoin d'un appel de puissance minimum du réseau et donc d'une rigueur météo suffisante pour être démarrée.
- ⇒ **Cogénération :** La chaleur valorisée depuis la cogénération (contrat d'Obligation d'Achat durant les mois de novembre à mars) a évolué de -1,9%. La cogénération fonctionne de manière continue sur les mois d'hiver électrique de novembre à mars. Du point de vue thermique, la cogénération a contribué à hauteur de 29% aux besoins de chaleur du réseau.
- ⇒ **UIOM :** Le seuil minimal d'enlèvement de chaleur de l'UIOM fixé à 70 000 MWhth n'a pas été atteint : 69 201 MWhth en 2025. A noter que le seuil d'application de pénalités (seuil > à 10 000 MWhth de non-fourniture) pour non-fourniture de chaleur de la part de l'UIOM n'est donc pas atteint.
- ⇒ **Chaudières :** Les chaudières gaz ont produit davantage que l'année précédente (+29,8%, +3 772 MWhth), en particulier sur le mois de juillet : peu d'UIOM, arrêt de la biomasse et absence de cogénération.



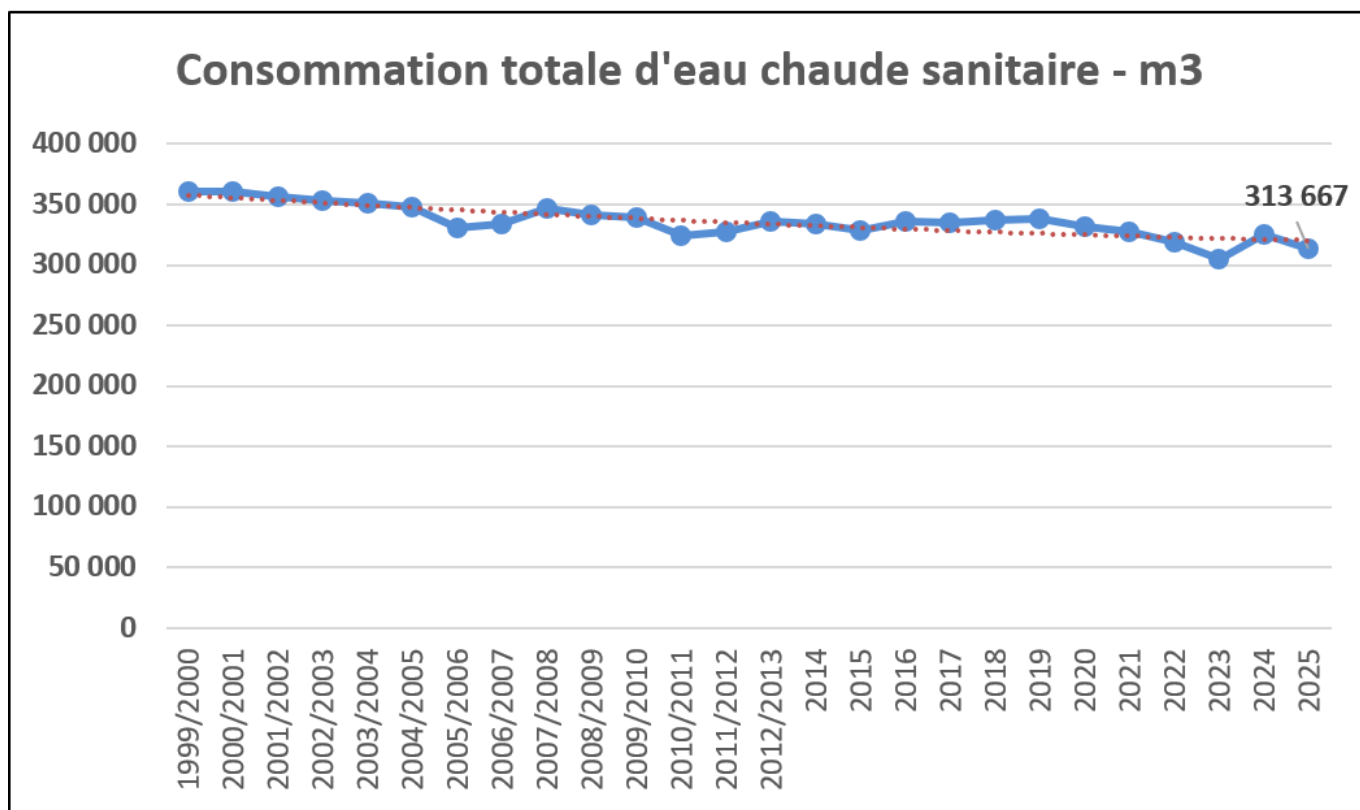
5.3. Historique de la consommation d'ECS

Exercice	Consommation annuelle (m ³)	Evolution annuelle
1999/2000	360 846	-
2000/2001	361 014	0,0%
2001/2002	356 134	-1,4%
2002/2003	353 139	-0,8%
2003/2004	350 807	-0,7%
2004/2005	347 813	-0,9%
2005/2006	330 738	-4,9%
2006/2007	333 428	0,8%
2007/2008	347 070	4,1%
2008/2009	341 482	-1,6%
2009/2010	339 056	-0,7%
2010/2011	324 467	-4,3%
2011/2012	327 466	0,9%
2012/2013	336 048	2,6%
2014	333 866	-0,6%
2015	328 288	-1,7%
2016	335 967	2,3%
2017	334 451	-0,5%
2018	336 616	0,6%
2019	338 257	0,5%
2020	331 654	-2,0%
2021	327 416	-1,3%
2022	319 054	-2,6%
2023	305 143	-4,4%
2024	325 733	6,7%
2025	313 667	-3,7%

Les consommations d'ECS fluctuent notamment en fonction du nombre d'abonnés.



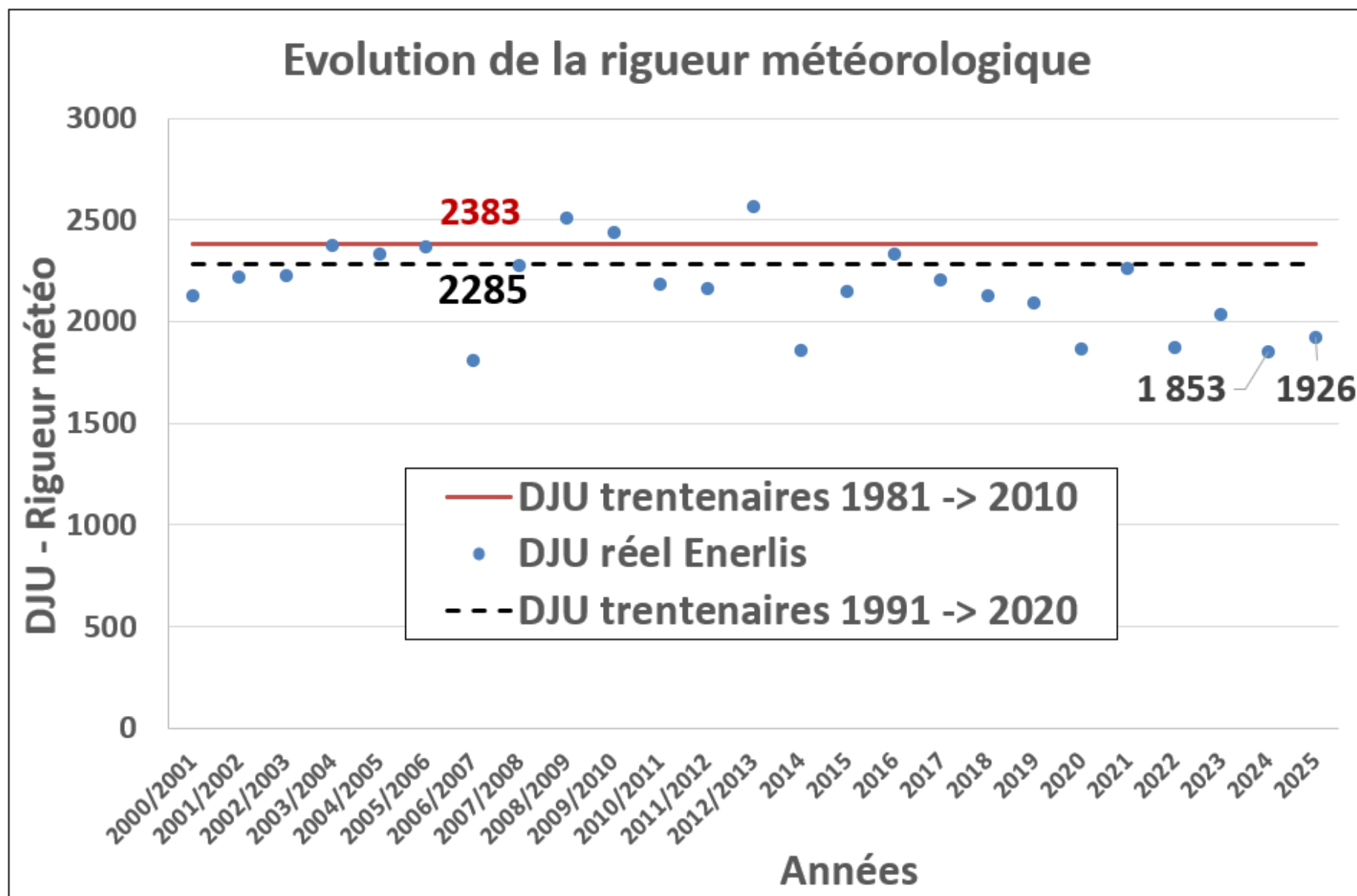
Une baisse importante de la consommation d'ECS a été constatée depuis 20 ans (-15 %). En 2025, une légère baisse a été observée, reprenant les niveaux de consommation de ceux enregistrés en 2023 (-3,7 %).



5.4. Historique de la rigueur météorologique

Nota : Nous rappelons que la rigueur indiquée est la moyenne des rigueurs de chacune des sous-stations compte tenu des diverses dates de mise en service et d'arrêt du chauffage.

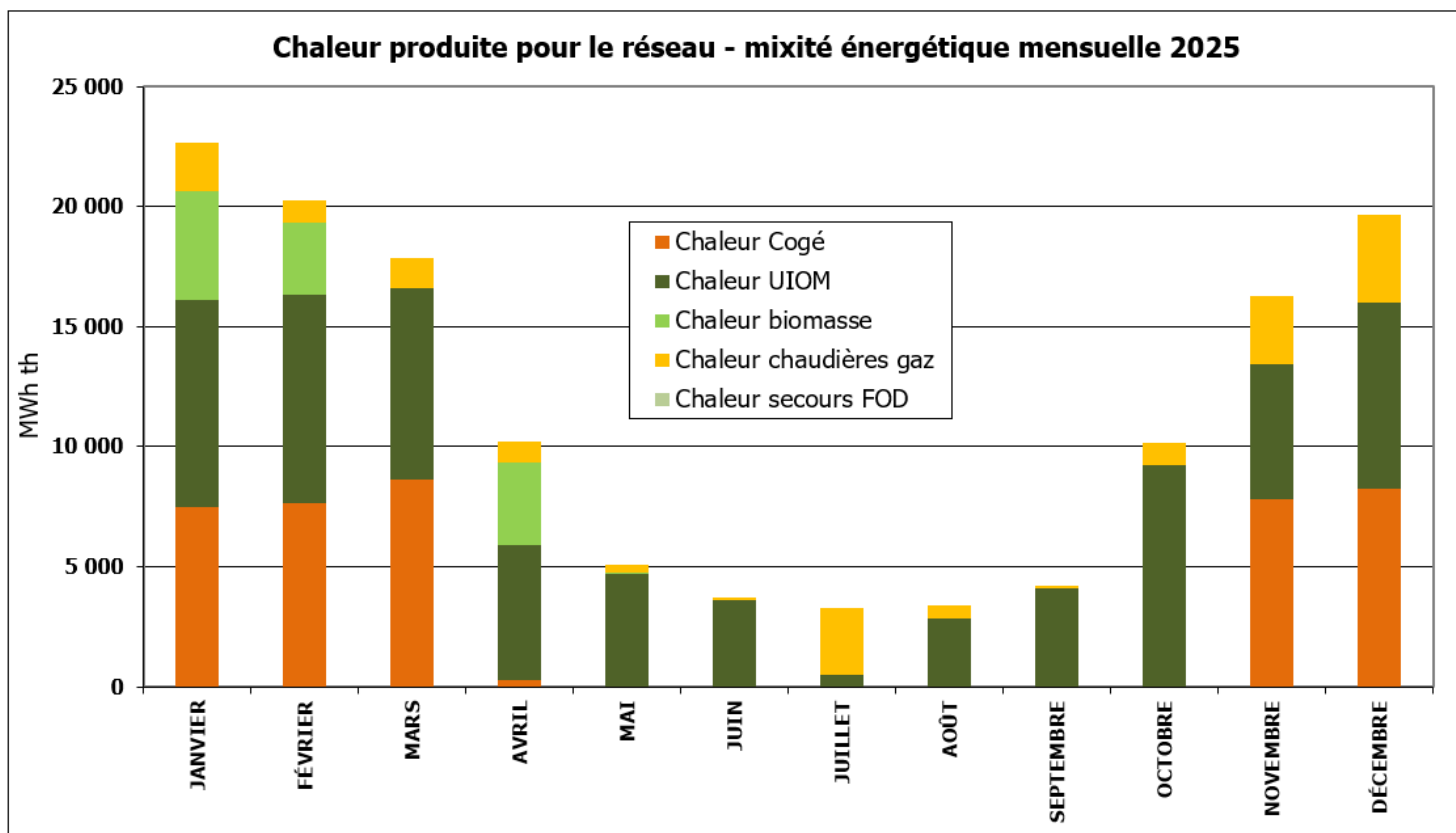
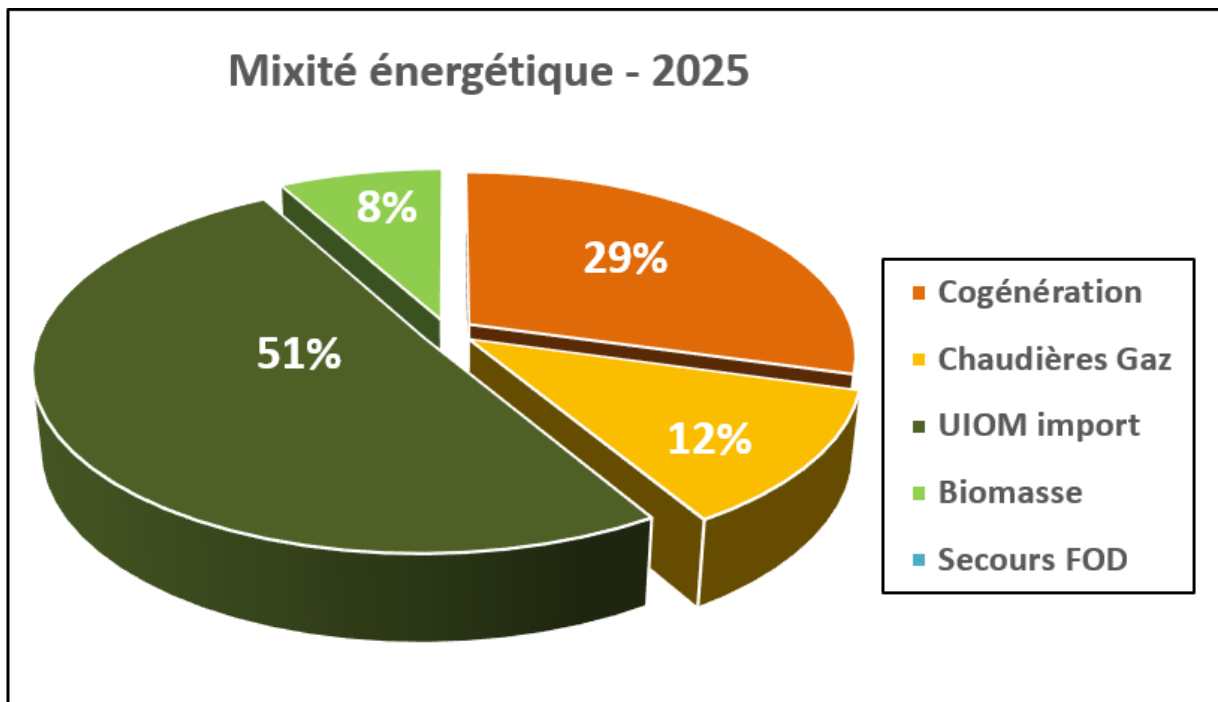
- ⇒ La période de chauffe a été plus longue qu'en 2024 (211 jours en moyenne contre 207 l'année précédente) et plus rigoureuse (1 926 DJU contre 1 853 en 2024).
- ⇒ Comparé à la moyenne trentenaire 1981 à 2010 (2383 DJU) l'année 2025 a été plus chaude de -19,2% degrés jours.
- ⇒ La courbe de la page ci-après présente l'évolution des DJU relevés pour la station Orly sur les 20 dernières saisons et la compare à la moyenne trentenaire 1981-2010.





5.5. Répartition des énergies primaires

Les quantités d'énergie primaire consommées sur l'année 2025 sont les suivantes :

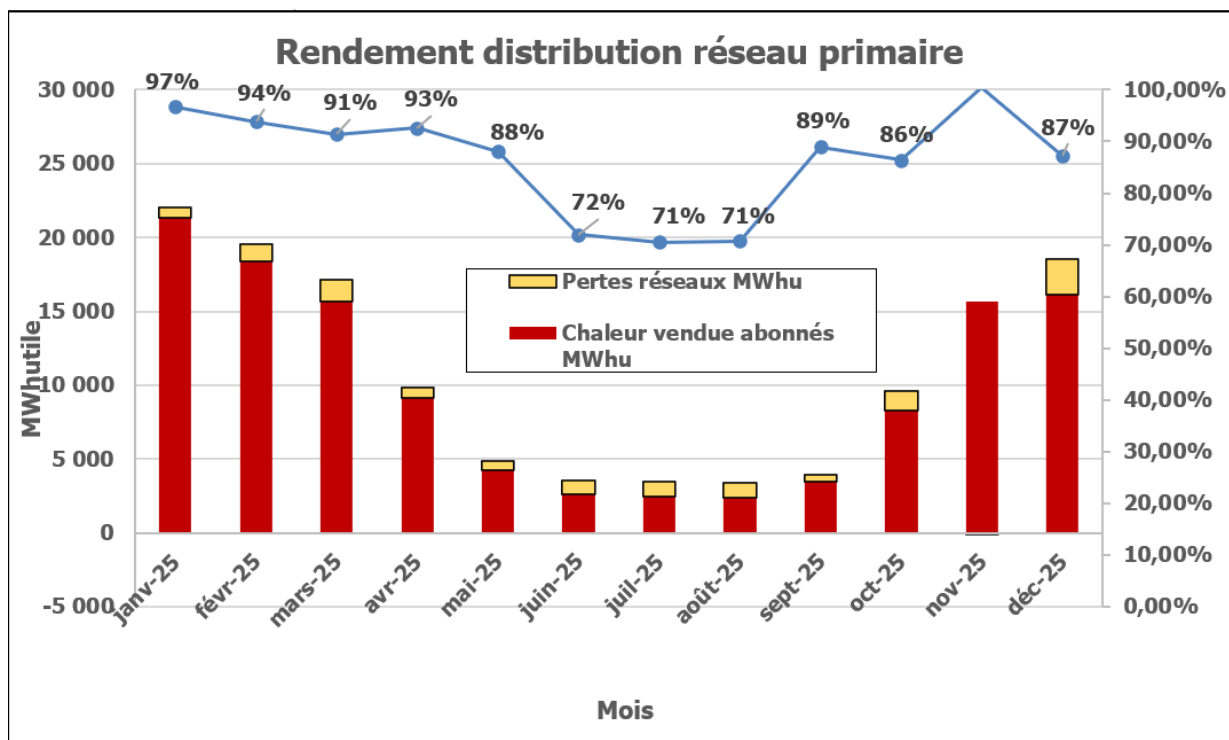


**Observations :**

- L'UIOM est en légère hausse en 2025 (+8,8 %) par rapport à 2024. Des travaux réalisés sur l'usine à la fin de l'été 2024 n'ont pas permis l'utilisation du SIOM. Toutefois, le recours à la chaudière biomasse a limité l'impact sur la mixité énergétique de la période.
- Le taux d'EnR&R s'établit à 58,6 % en 2025 contre 60,9 % en 2024, soit une légère baisse. La coupure estivale du SIOM, plus longue que prévu, a nécessité un recours plus important au gaz, impactant ainsi la mixité énergétique, l'utilisation de la biomasse n'ayant pas été possible durant cette période.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Energie produite sortie de la centrale (MWh)	156 455	154 194	148 134	137 327	152 711	128 955	126 569	137 149	131 624
Energie vendue aux abonnés (MWh)	139 550	135 319	134 710	124 269	139 032	115 483	114 185	122 873	119 791
Rendement réseau %	90,5%	91,0%	89,6%	90,2%	90,2%	89,6%	90,2%	89,6%	91,0%

2025	Chaleur Sortie Centrale MWhu	Pertes réseaux MWhu	Chaleur vendue abonnés	Rendement réseau
janv-25	22 068	740	21 328	96,65%
févr-25	19 566	1 209	18 357	93,82%
mars-25	17 141	1 479	15 662	91,37%
avr-25	9 871	727	9 144	92,63%
mai-25	4 867	582	4 285	88,04%
juin-25	3 580	1 002	2 578	72,01%
juil-25	3 494	1 030	2 464	70,52%
août-25	3 389	993	2 396	70,70%
sept-25	3 921	433	3 488	88,96%
oct-25	9 604	1 311	8 293	86,35%
nov-25	15 615	-53	15 668	100,34%
déc-25	18 508	2 380	16 128	87,14%
Total	131 624	11 833	119 791	91,01%



Remarques :

- Le rendement du réseau évolue de manière cohérente selon les quantités de chaleur transportées et consommées ; ces dernières étant elles-mêmes liées à la rigueur climatique.
- Le rendement annuel du réseau de 91,01 % est similaire aux dernières années



6. ANALYSE DES CONSOMMATIONS PAR SOUS-STATION

6.1. Deux catégories de sous-stations

Afin de comparer pertinemment les consommations des sous-stations, ces dernières ont été classées par type d'usage en deux catégories :

- ⇒ **Sous-stations logements** : sous-stations alimentant en forte majorité des bâtiments d'habitation, sans distinction de logement social ou privé.
- ⇒ **Sous-stations bâtiments administratifs et commerciaux** : sous-stations alimentant essentiellement des bâtiments de type tertiaire, mais pouvant être de catégories sensiblement différentes (exemple : Centre nautique, Hôtel de Ville, Groupe Scolaire, Centre Commercial...).

6.2. Etablissement des ratios comparatifs

Les données collectées pour chacune des sous-stations sont les suivantes :

- ⇒ Consommation de chauffage : unité MWh
- ⇒ Consommation d'eau chaude sanitaire (ECS) : unité m³
- ⇒ Type de bâtiments raccordés
- ⇒ Nombre de logements
- ⇒ Surface chauffée

Les ratios établis sont les suivants :

a. Consommation de chauffage (MWh) par équivalent logement

Il s'agit de la consommation annuelle d'un « équivalent logement ». Les logements n'étant pas tous de la même surface, une surface moyenne de 70 m² permet d'établir le nombre « d'équivalent logement ». Ce ratio permet donc de comparer les consommations de chauffage des bâtiments raccordés à telle ou telle sous-station.

Les valeurs de nombre de logements et surface chauffée qui nous ont été communiquées sont partielles et certaines valeurs utilisées pour les calculs de ratios restent à confirmer.

b. Consommation de chauffage (MWh) par équivalent logement et par DJU

Nota :

Les ratios comparatifs sont établis à partir des DJU calculés selon les dates d'arrêt/mise en route de chaque sous-station, ou lorsque ces données n'ont pas été communiquées, à partir des DJU moyens par exercice fournis par ENERLIS.



6.3. Consommations de chauffage des bâtiments d'habitation

Les graphiques des consommations de chauffage par équivalent logement et par DJU sont joints en page suivante.

La consommation moyenne de chauffage de l'exercice 2025 a été de 7,26 MWh par équivalent logement soit 8,98 MWh rapportés en DJU trentenaire. Sur les huit dernières années les résultats sont les suivants :

	Consommation chauffage par logement [MWh/lgt]	DJU Réels	DJU Trentenaire	Consommation par logement en DJU trentenaire [MWh/lgt]
2016	8,85	2 334	2 383	9,04
2017	8,49	2 203	2 383	9,18
2018	8,25	2 125	2 383	9,25
2019	8,84	2 093	2 383	10,06
2020	7,50	1 863	2 383	9,59
2021	8,73	2 263	2 383	9,19
2022	6,91	1 872	2 383	8,80
2023	6,85	2 033	2 383	8,03
2024	7,46	1 853	2 383	9,59
2025	7,26	1 926	2 383	8,98

La consommation moyenne des bâtiments d'habitation est en baisse en 2025 par rapport à 2024 (à rigueur équivalente). Cette baisse peut être liée aux actions des abonnés sur la température de chauffage (baisse des consignes de régulation côté « secondaire » par exemple).

Les bâtiments les plus consommateurs par équivalent logement en 2025 sont :

- Sous-station D5 + D6 : Le Barceleau
- Sous-stations D3 : Le Bois du Roi
- Sous-stations A1 : Les amonts

Ces résultats doivent attirer l'attention des gestionnaires de ces bâtiments. En premier lieu il conviendra de vérifier l'exactitude du nombre de logements et surfaces chauffées pris en compte. Par la suite les gestionnaires pourront rechercher les causes de ces surconsommations :

- Performances thermiques du bâti ? (Murs, fenêtres...)
- Surchauffe des logements ?
- Régulation obsolète ?
- Equilibrage de la distribution ?

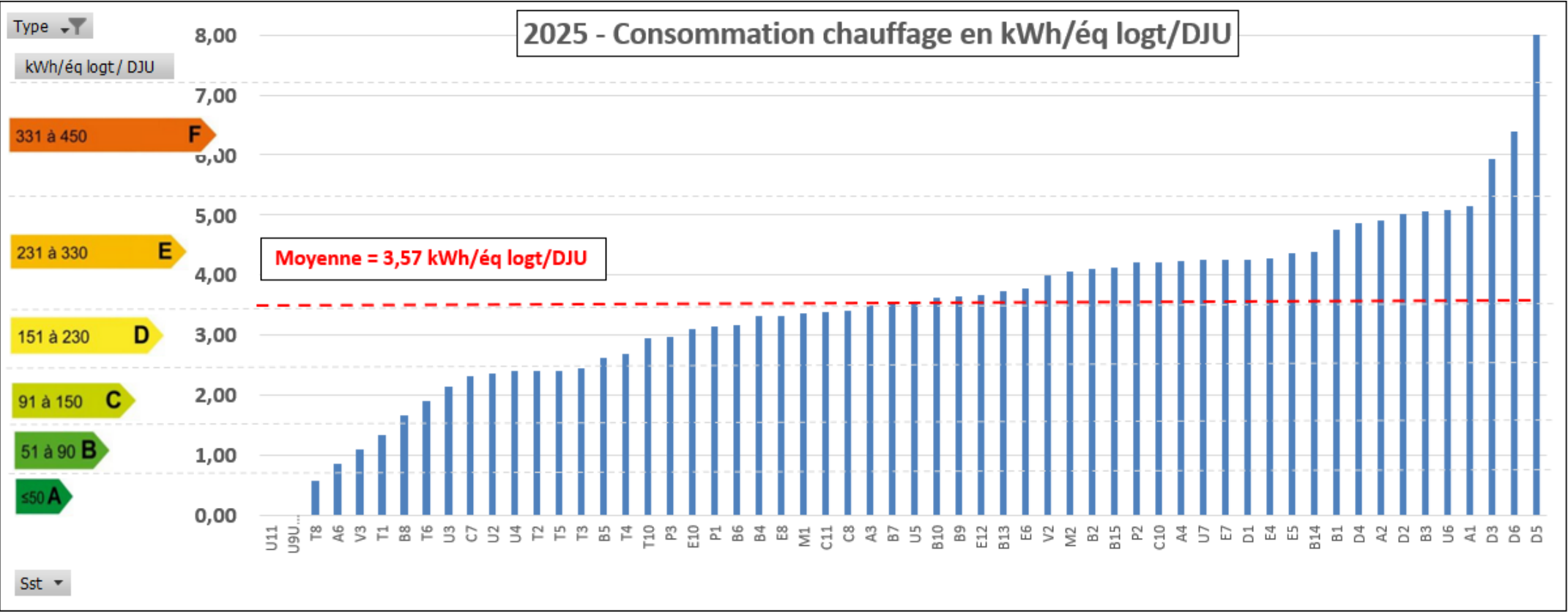


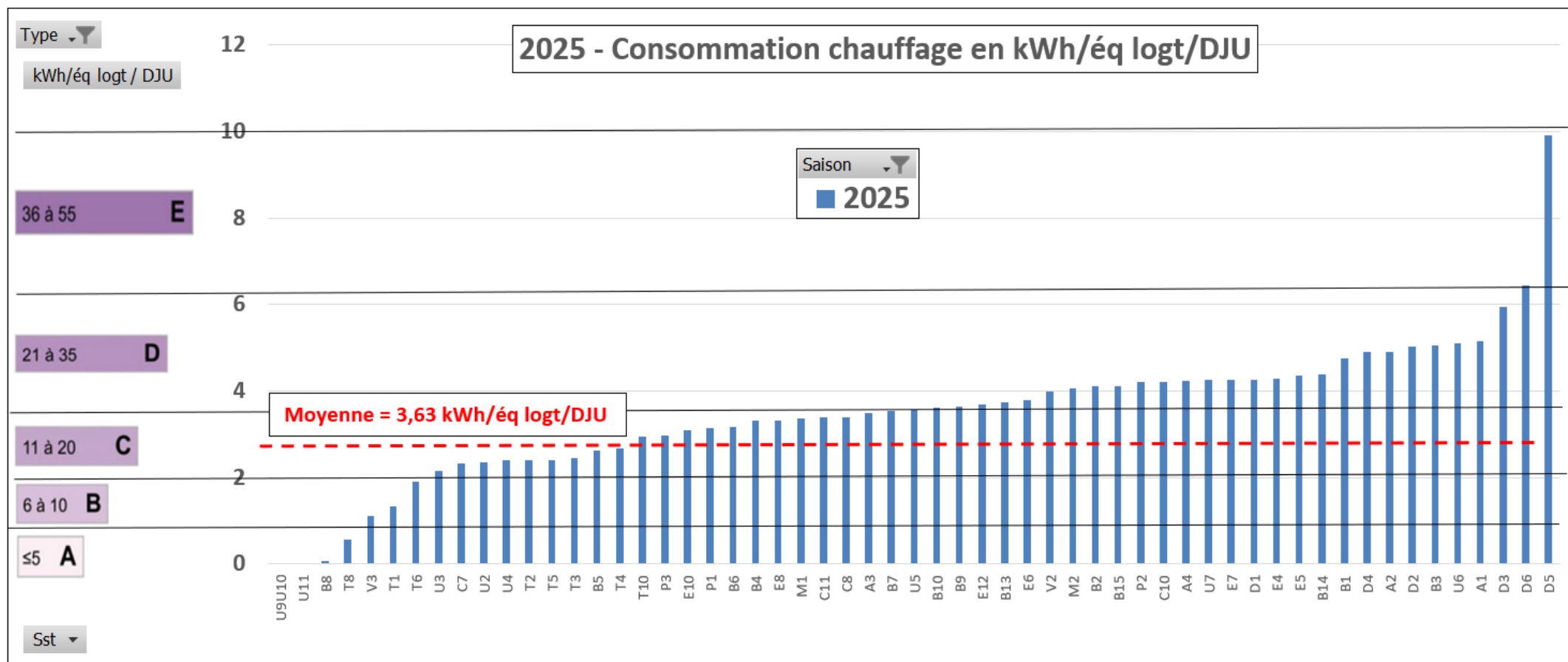
Nous nous permettons de rappeler que selon l'article R 131-20 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret 79-907 du 22 octobre 1979), les limites supérieures de température de chauffage sont fixées en moyenne à 19°C pour l'ensemble des pièces d'un logement.

Les bâtiments les moins consommateurs sont (hors inoccupation) :

- T1 LES AVELINES
- E7 LE MAS LAURENT (la consommation d'ECS reste à vérifier)
- V3 Dordogne/Guyenne (également le cas en 2017, 2019 et 2023)

Les graphiques pour 2025 sont suivis ci-dessous des tableaux et des données chiffrées. Nous avons également représenté l'étiquette DPE estimative équivalente en termes de consommation et émission de Gaz à Effet de Serre, pour le chauffage.





**BATIMENTS D'HABITATION- CONSOMMATION 2025**

Nom	Sst Nom	Type	ECS	Nbre logts	Surface m²	Nbre éq logt	P souscrit chauffage	Total PS	Conso (MWh)	Conso ECS (m³)	DJU	kWh/éq logt / DJU
Les Amonts	A1 - Les Amonts	H	ECS	136	9 520	136	961	1 043	1550	1832	1 928	5,14
Les Amonts	A2 - Les Amonts	H	ECS	80	6 309	90	500	606	1052	1 822	1 928	4,90
Les Amonts	A3 - Les Amonts	H	ECS	107	7 490	107	732	859	1214	4 498	1 928	3,49
Les Amonts	A4 - Les Amonts	H	ECS	162	11 340	162	1 277	1 485	2043	6 525	1 928	4,24
Harmonie	A6 - Harmonie	H	ECS		6 873	98	231	231	313	1 385	1 928	0,85
Les Hautes Plaines	B1 - Les Hautes Plaines	H	ECS	148	10 804	154	946	1 130	2103	6 239	1 928	4,76
Les Hautes Plaines	B2 - Les Hautes Plaines	H	ECS	128	9 344	133	894	1 047	1567	4 652	1 928	4,10
Les Hautes Plaines	B3 - Les Hautes Plaines	H	ECS	102	7 446	106	736	870	1474	4 270	1 869	5,05
Les Hautes Bergères	B4 - Les Hautes Bergères	H	ECS	266	18 620	266	1 194	1 472	2657	8 718	1 928	3,31
Les Houlettes	B5 - Les Houlettes	H	ECS	330	22 440	321	1 252	1 626	2787	10 648	1 928	2,61
Les Hautes Bergères	B6 - Les Hautes Bergères	H	ECS	105	7 140	102	411	529	1022	3 624	1 928	3,17
Les Tours d'autonne	B7 - Les Tours d'autonne	H	ECS	187	14 025	200	835	1 046	2026	6 470	1 853	3,54
Nivose 1-2 Frimaire	B8 - Nivose 1-2 Frimaire	H	ECS	71	4 970	71	300	382	818	4 886	1 928	0,83
Brumaire 1-2-3 Frimaire	B8 - Brumaire 1-2-3 Frimaire	H	ECS	82	5 740	82	342	436	818		1 928	0,83
Tour Equinoxe	B9 - Tour Equinoxe	H	ECS	74	5 328	76	360	429	794	2 363	1 928	3,64
Les Houlettes	B10 - Les Houlettes	H	ECS	133	8 645	124	694	830	1235	3 391	1 928	3,62
Tournemire	B13 - Tournemire	H	ECS	399	31 720	453	2 018	2 443	4446	10 731	1 928	3,74
Terrain Aurore	B14 - Terrain Aurore	H	ECS	45	3 392	48	250	250	428	169	1 928	4,38
Ilôt F+G+H Osica	B15 - Ilôt F+G+H Osica	H	ECS	167	11 278	161	719	719	1293	139	1 928	4,11
La Mare Thomas	C7 - La Mare Thomas	H	ECS	131	9 414	134	483	615	1114	4 672	1 928	2,31
Marignan	C8 - Marignan	H	ECS	160	8 981	128	345	590	1155	2 517	2 013	3,40
Les Champs Lasnier	C10 - Les Champs Lasnier	H	ECS	133	8 645	124	705	823	1453	4 105	1 928	4,21
Arlequin	C11 - Arlequin	H	ECS	36	4 314	62	206	251	594	1 750	1 928	3,38
Le Bois du Roi	D1 - Le Bois du Roi	H	ECS	193	13 432	192	1 411	1 594	2584	8 729	1 987	4,26
Le Bois du Roi	D2 - Le Bois du Roi	H	ECS	116	7 912	113	806	902	1426	2 812	1 966	5,03
Le Bois du Roi	D3 - Le Bois du Roi	H	ECS	213	15 380	220	1 491	1 692	2998	3 232	2 026	5,94
Le Barceleau	D4 - Le Barceleau	H	ECS	218	15 522	222	1 394	1 662	2092	170	1 926	4,85
Le Barceleau	D5 - Le Barceleau	H	ECS	162	11 534	165	894	1 123	3142	284	1 926	9,80
Le Barceleau	D6 - Le Barceleau	H	ECS	203	14 454	206	1 277	1 572	2557	100	1 926	6,40
Le Jardin des Lys	E4 - Le Jardin des Lys	H	ECS	169	12 168	174	729	865	1807	3 109	1 971	4,28
Le Jardin des Lys	E5 - Le Jardin des Lys	H	ECS	156	11 232	160	745	863	1732	3 202	1 971	4,36
Le Jardin des Lys	E6 - Le Jardin des Lys	H	ECS	179	13 425	192	1 075	1 205	1846	3 792	1 971	3,78
Le Mas Laurent unit	E7 - Le Mas Laurent	H	ECS	96	8 160	117	556	644	2286	4 403	1 928	4,25
Le Mas Laurent unit	E7 - Le Mas Laurent	H	ECS	24	2 040	29	145	168			1 928	
Le Mas Laurent unit	E7 - Le Mas Laurent	H	ECS	61	5 185	74	361	419			1 928	
Les Pendants de Vill	E8 - Les Pendants de Vill	H	ECS	86	4 248	61	366	431	642	2 297	1 928	3,33
Domaine des Ulis	E10 - Domaine des Ulis	H		82	6 560	94	348	348	571		1 966	3,10
Mont Ventoux	E12 - Mont Ventoux	H	ECS	237	16 840	241	985	1 282	2374	6 081	1 928	3,68
Les Millepertuis	M1 - Les Millepertuis	H	ECS	192	13 577	194	878	1 102	1874	5 597	1 928	3,36
Les Millepertuis	M2 - Les Millepertuis	H	ECS	299	21 285	304	1 427	1 771	3294	8 311	1 928	4,06
Les Pampres	P1 - Les Pampres	H	ECS	40	3 452	49	256	303	442	1 397	1 856	3,15
La Treille	P2 - La Treille	H	ECS	198	15 246	218	1 159	1 356	2290	4 189	1 998	4,20
Les Vignes de Bures	P3 - Les Vignes de Bures	H	ECS	240	21 120	302	1 465	1 636	2231	4 562	1 932	2,97
Les Avelines	T1 - Les Avelines	H	ECS	244	17 188	246	1 136	1 529	1697	9 706	1 928	1,33
Les Avelines	T2 - Les Avelines	H	ECS	198	12 276	175	952	1 234	1525	6 487	1 928	2,40
Berry / Morvan - Ilot	T3 - Berry / Morvan - Ilot	H	ECS	66	4 290	61	264	577	549	2 367	1 928	2,44
La Daunière	T4 - La Daunière	H	ECS	367	24 197	346	1 879	2 318	3306	13 834	1 928	2,68
Le Bosquet	T5 - Le Bosquet	H	ECS	238	16 660	238	1 370	1 771	2380	11 609	1 928	2,40
Le Bosquet	T6 - Le Bosquet	H	ECS	268	26 810	383	1 139	1 375	2145	6 796	1 928	1,89
Les Thomas - Sonac	T8 - Les Thomas - Sonac	H	ECS	325	3 250	46	398	664	763	6 467	1 928	0,58
Les Fraisiers	T10 - Les Fraisiers	H	ECS	70	4 198	60	350	423	521	1 640	1 928	2,95
La Chataigneraie	U2 - La Chataigneraie	H	ECS	193	14 475	207	911	1 193	1976	9 445	1 928	2,35
Chanteraine	U3 - Chanteraine	H	ECS	192	16 070	230	1 105	1 358	1844	8 072	1 939	2,15
Chanteraine	U4 - Chanteraine	H	ECS	174	14 564	208	968	1 185	1681	6 636	1 906	2,40
Courdimanche local	U5 - Courdimanche local	H	ECS	176	13 904	199	1 041	1 278	2104	6 755	1 926	3,56
Courdimanche Copre	U6 - Courdimanche Copre	H	ECS	154	10 780	154	920	1 086	1954	4 504	1 861	5,09
Courdimanche local	U7 - Courdimanche local	H	ECS	92	5 796	83	568	678	1020	3 110	1 926	4,25
Les Bathes	U9U10 - Les Bathes	H	ECS	213	14 697	210	1 385	1 655	2913	8 933		
FPA AREPA	U11 - FPA AREPA	H	ECS	75	2 625	38	252	288	0	0	1 928	0,00
Vaucouleur	V2 - Vaucouleur	H	ECS	172	12 040	172	1 135	1 273	1851	4 118	2 034	4,00
Dordogne/Guyenne	V3 - Dordogne/Guyenne	H	ECS	158	11 060	158	607	784	1251	8 239	1 978	1,10



Sst Nom	2024	2025
B8 - Brumaire 1-2-3 Frimaire 1	0%	-95%
B8 - Nivose 1-2 Frimaire 2-3	0%	-95%
T8 - Les Thomas - Sonacotra	18%	-76%
D4 - Le Barceveau	-2%	-22%
C10 - Les Champs Lasniers	22%	-20%
D5 - Le Barceveau	118%	-20%
T4 - La Daunière	-2%	-19%
T6 - Le Bosquet	28%	-19%
T2 - Les Avelines	35%	-17%
V3 - Dordogne/Guyenne	38%	-17%
B9 - Tour Equinoxe	27%	-16%
A4 - Les Amonts	18%	-16%
E12 - Mont Ventoux	27%	-15%
U2 - La Chataigneraie	20%	-13%
C8 - Marignan	20%	-12%
B15 - Ilôt F+G+H Osica	18%	-11%
T5 - Le Bosquet	-16%	-10%
B3 - Les Hautes Plaines	11%	-9%
U6 - Courdimanche Copropriété	32%	-9%
D2 - Le Bois du Roi	5%	-9%
B14 - Terrain Aurore	13%	-9%
D1 - Le Bois du Roi	9%	-8%
U4 - Chanteraine	6%	-7%
E10 - Domaine des Ulis	-19%	-7%
E8 - Les Pendants de Villeziers	17%	-7%
B6 - Les Hautes Bergères	18%	-6%
E5 - Le Jardin des Lys	24%	-5%
T3 - Berry / Morvan - Ilot K1 K2 K3	-28%	-5%
U7 - Courdimanche locatif	16%	-5%
E4 - Le Jardin des Lys	6%	-4%
P1 - Les Pampres	9%	-3%
B2 - Les Hautes Plaines	22%	-3%
E6 - Le Jardin des Lys	12%	-3%
E7 - Le Mas Laurent unité 1	5%	-2%
D3 - Le Bois du Roi	12%	-2%
U3 - Chanteraine	-5%	-1%
B7 - Les Tours d'automne	11%	-1%
B13 - Tournemire	8%	0%
M1 - Les Millepertuis	-11%	3%
T1 - Les Avelines	14%	4%
B5 - Les Houlettes	13%	5%
A2 - Les Amonts	-1%	5%
B4 - Les Hautes Bergères	6%	5%
U5 - Courdimanche locatif	27%	5%
P2 - La Treille	1%	6%
B10 - Les Houlettes	10%	6%
A3 - Les Amonts	4%	7%
V2 - Vaucouleur	26%	9%
B1 - Les Hautes Plaines	11%	9%
C7 - La Mare Thomas	15%	13%
P3 - Les Vignes de Bures	-7%	17%
M2 - Les Millepertuis	3%	23%
C11 - Arlequin	1%	34%
T10 - Les Fraisiers	-4%	35%



Evolution des consommations chauffage des bâtiments d'habitation :

- ⇒ Le tableau de la page précédente présente l'évolution des consommations de 2025 par rapport à l'année précédente. Ce comparatif est effectué à rigueur d'hiver équivalente et permet de détecter les éventuelles dérives de consommations, que ce soit à la hausse ou à la baisse.
- ⇒ La consommation est en baisse significative (supérieure à 15%) pour 11 sous-stations : T8, D4, D5, C10, T4, T6, T2, V3, B9, A4, E12.

Certaines baisses de consommation peuvent résulter de travaux visant les économies d'énergie, ou d'optimisation de la conduite par la mise en place de contrats secondaires plus contraignants.

- ⇒ Il est à noter une hausse sensible de la consommation pour 3 sites (dont la hausse dépasse 20%). Ces variations sont à analyser avec précaution, la consommation chauffage étant calculée d'après la consommation totale diminuée de la consommation « théorique » ECS : $\text{volume ECS} \times \text{quantité d'énergie théorique pour réchauffer un m}^3 \text{ d'eau}$. Cette quantité théorique est sensible à plusieurs paramètres évoluant dans le temps et spécifiques à chaque installation (volume de consommation annuel, qualité du calorifuge, débits effectifs, qualité de la circulation de la boucle ECS, etc...).

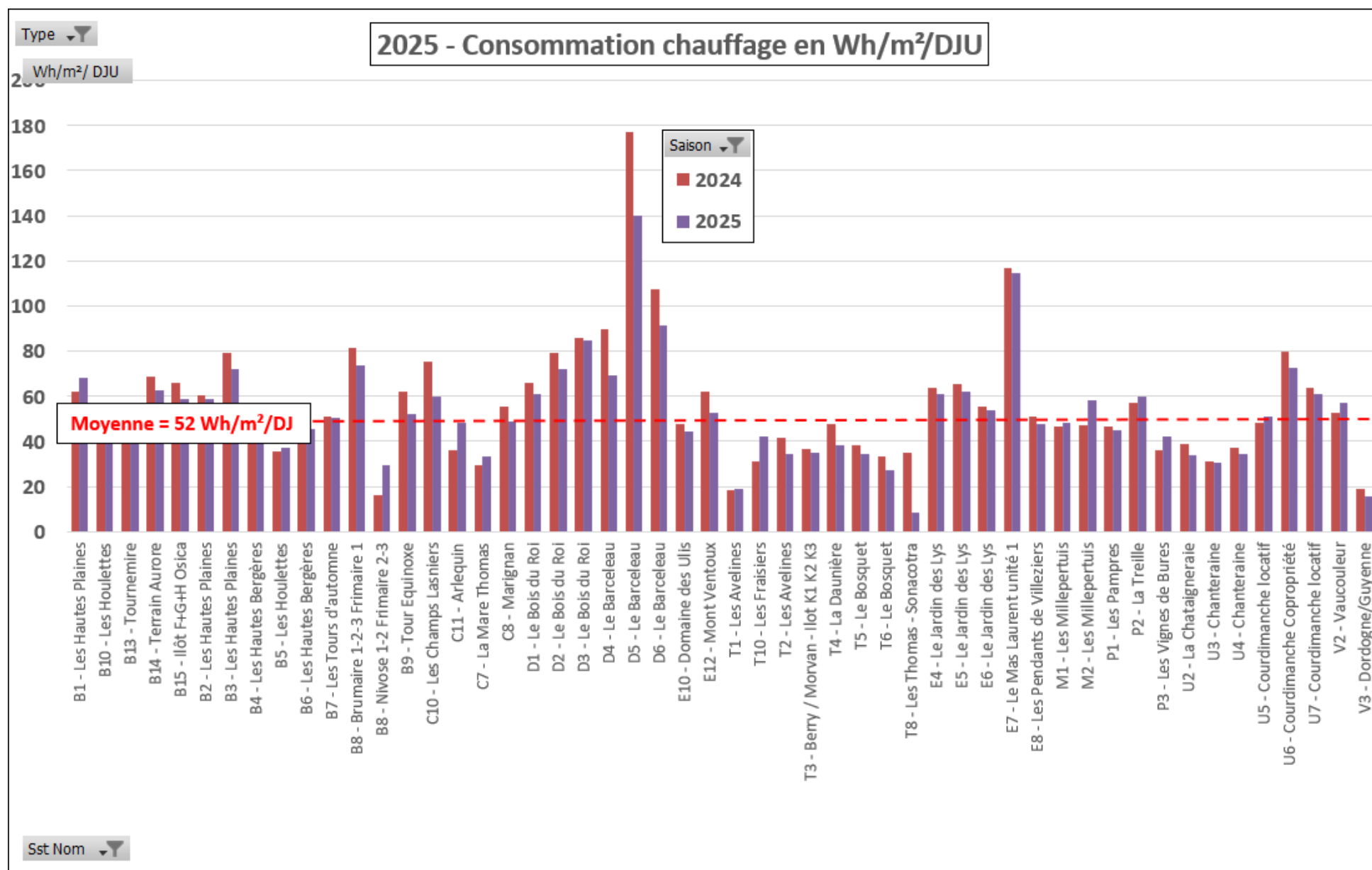


6.4. Consommations de chauffage et d'ECS des bâtiments administratifs et commerciaux

- ⇒ Nous avons établi pour chacune des sous-stations dont nous disposons de la surface chauffée, le ratio kWh /m² DJU. En marge de la comparaison des sous-stations entre elles, ce ratio permet notamment de suivre l'évolution des consommations par m² et à rigueur équivalente (par DJU).
- ⇒ Comparer les sous-stations entre-elles est particulièrement délicat compte tenu des usages spécifiques et donc différents de chacun des bâtiments (centre nautique, groupe scolaire, commerces...)
- ⇒ Les deux graphiques sont suivis du tableau des données chiffrées pour les consommations totales, la part chauffage, et la consommation d'ECS, ainsi que du tableau d'évolution des consommations entre 2024 et 2025.

Evolution des consommations chauffage/m²/DJU :

- ⇒ La lecture du tableau permet de constater que pour de nombreux sites les consommations évoluent sensiblement d'une année sur l'autre.





BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
CONSUMMATION DE CHAUFFAGE ET ECS

Sst Nom	Surface m²	Nbre éq logt	P souscrit chauffage	Total PS	Conso (MWh)	Conso ECS (m3)
A2 - Centre Commercial des Amonts	709	10	0	0	404	3 044
A5 - Centre social des Amonts	3 776	54	429	441	680	
A5 - CES Les Amonts	6 873	98	231	231	521	
A6 - Harmonie	6 873	98	231	231	313	1 385
B12 - GS2 Les Bergères	8 044	115	603	603	1244	682
B12 - Cuisine centrale	500	7	45	58	133	
C9 - Centre Commercial centre-ville	940	13		0	1394	3 188
C9 - Alpha 128		0	150	150	1394	
C9 - CPAM		0	57	57	1394	
C9 - Centre culturel Jean XXIII		0	53	53	1394	
C9 - Centre social J. Prévert	940	13	104	104	1394	
C9 - Local Ville (Nada théâtre)	1 720	25	32	32	1394	
D7 - GS3 La Dimancherie	4 718	67	386	398	535	56
D8 - GS8 Le Barceau	2 693	38	172	172	414	
E1 - Centre commercial Ullis 2	27 415	392	1 000	1 000	512	
E2 - Carrefour	24 585	351	958	1 048	1266	3 828
E2 - Autosur		0	13	13		
E2 - Providange		0	39	39		
E2 - Service Automobile Carrefour		0	120	120		
E3 - Centre technique municipal	5 548	79	382	382	430	
E9 - Hôtel des Postes	500	7	73	73	104	
E11 - Résidence Services et commerces	6 882	98	301	370	894	8 115
M1 - Les Millepertuis - LCR		0	26	26	1874	5 597
P4 - GS10 Le Parc	1 514	22	145	145	261	
P5 - Centre commercial La treille		0	74	74	235	
P5 - LCR La Treille	416	6	37	37	69	
P5 - Restaurant La Treille	128	2	11	11	1	
T7 - Résidence universitaire	4 800	69	177	268	498	2 316
T9 - GS4 Les Avelines	4 782	68	257	269	502	434
T11 - GS7 Le Bosquet	4 349	62	284	292	508	140
T12 - Mairie et Médiathèque	4 617	66	447	447	719	
T13 - Boutiques - la dalle	639	9	62	62	384	
T13 - Atelier municipal - Imprimerie	140	2	6	6		
T13 - Sanitaires publics Donjon	90	1	10	10		
T13 - Salle des fêtes Boris Vian	2 090	30	161	161		
T13 - Association Cité Club - Radazik		0	8	8		
U1 - Centre Commercial Courdimanche		0	154	154	330	
U1 - Centre social Courdimanche		0	176	176	550	
U8 - GS1 Courdimanche	6 322	90	663	672	1003	339
U12 - CES Mondétour	11 021	157	425	430	698	107
U13 - GS11 Les Millepertuis	4 057	58	248	248	384	
V1 - Lycée de l'Essouriau	17 116	245	1 187	1 187		
0	1 557	22	244	244	1857	



LES ULIS – ENERLIS 2025

V4 - Maison de Vaubrun	2 225	32	126	144	267	582
V5 - Centre Nautique	6 600	94	865	865	2016	
V6 - Mosquée PA	1 885	27	100	100		102



7. TRAVAUX – EVOLUTION GENERALE DES OUVRAGES

7.1. Travaux de premier établissement

Pour mémoire, les réalisations relatives aux travaux de premier établissement, avaient été les suivantes sur 2015 :

- Chaudière n°2 - 57 MW : Mise en service sous autocontrôle en janvier 2015, après remplacement des brûleurs FIOUL par des brûleurs Gaz Naturel en 2014.
- Chaudière n°3 – 14 MW : pose du brûleur et des lignes Gaz/Fod, et raccordement électrique en mars 2015 - Mise en service sous autocontrôle en juillet 2015
- Chaudière n°1 – 25 MW : pose du brûleur et des lignes Gaz/Fod en octobre 2015 - Mise en service sous autocontrôle en janvier 2016
- Nouvelle cogénération – 7 MWe : Démantèlement chaudière vapeur au fioul lourd et mise en place de la cogénération – Mise en service de la cogénération en novembre 2015
- Chaufferie biomasse 10 MW : Mise en fonctionnement en novembre 2015

Sur l'année 2016, ont été réalisés :

- Chaudière n°2 - 57 MW : Réglages de la combustion effectués jusqu'à 40 MW (attente d'une rigueur climatique plus importante pour finaliser les réglages jusqu'à 51 MW)
- Chaudière n°1 – 25 MW & n°3 – 14 MW : Livraison de fioul en octobre 2016 (60 m3) ; essais de fonctionnement au fioul en décembre 2016, dont certains résultats sont supérieurs aux valeurs réglementaires en termes de rejets atmosphériques (nouveaux essais après révision des réglages prévus en 2017).
- Chaufferie biomasse 10 MW : Inaugurée le 13 octobre 2016, elle a fonctionné sur toute l'année 2016.

L'ensemble de ces travaux a été réceptionné et les réserves levées en 2017.

7.2. Travaux de branchements et d'extension

En 2016, des travaux d'extension et de branchements ont eu lieu concernant les sous-stations A2bis et E13. Celles-ci ont été mises en service en 2017.



7.3. Récapitulatif des principaux travaux P3 réalisés sur l'année 2025

Les principaux travaux réalisés, d'un point de vue financier, au titre du P3 en 2025 ont été :

Libelle des travaux	Montant HT
CHAUFFERIE	
Biomasse enerlis - Remplacement de la carte électronique porte SILO	546,06 €
Biomasse Remise en état de la VIS de décendrage et remplacement de joints rotatifs	3 703,14 €
Centrale - Détendeur gaz Tag T70 - Remplacement clapet de sécurité	2 255,27 €
Centrale - Remplacement variateur du maintien de pression centrale pompe N°2	3 764,68 €
Centrale - Appoint adoucisseur centrale : Remplacement d'un tronçon de la tuyauterie d'alimentation	2 651,54 €
Centrale - Remplacement de la vanne d'appoint d'eau de la bâche réseau	942,33 €
Centrale - Maintenance et entretien des compresseurs centrale / cogé	5 076,63 €
Centrale - Remplacement des vérins de fonds mouvants + poussoirs et sabots de grilles	10 032,16 €
Centrale - Réparation fuite HP entre FV43 et la centrale	75 379,56 €
Biomasse - Remplacement de l'accumulateur du poussoir	3 681,39 €
Centrale - Remise en état et conformité portes et portails automatiques du site	6 160,54 €
Centrale - Remplacement circulateur sur le primaire pour le préparateur ECS centrale vestiaire	698,69 €
Centrale - Restauration et remplacement PC de supervision panorama P2 Centrale	3 719,08 €
Centrale - Remplacement carte de l'automate de HT01	1 739,08 €
Biomasse - Remplacement chaîne, pignon, couronne pour écluse F.A.M/cyclone et vis décendrage du foyer	4 853,63 €
Centrale - Remplacement de deux coupoles thermoformées sur le toit de la centrale (ch3)	2 941,11 €
Centrale - Baie d'analyse des fumées de la TAG - Réparation de l'analyseur U23	7 080,68 €
Centrale - Remplacement du pressostat pression haute sur la panoplie autocontrôle	683,64 €
Centrale - Remplacement du compteur d'eau de ville + mise en place d'une lecture déportée	1 979,72 €
Centrale enerlis - Remplacement du variateur et de la pompe 2 du maintien de pression	10 196,98 €
Centrale enerlis - Remplacement de l'arbre, garniture, jeu de joints de la pompe F.O.D	1 191,42 €
Centrale enerlis - Armoire détection gaz	30 015,17 €
Centrale enerlis - MRE des lampes UV pour les détecteurs flamme des chaudières 1-2-3	4 051,78 €
Centrale enerlis - Remplacement du disconnecteur de l'arrivée d'eau du site	2 179,13 €
Centrale enerlis - Remplacement d'un servomoteur sur l'adoucisseur 2	797,63 €
Biomasse - Remplacement des 2 sondes du foyer de la chaudière bois	2 428,65 €
Centrale enerlis - Décennale chaudières de récupération de la TAG	16 630,05 €
Centrale enerlis - Décennale chaudière 3	30 659,08 €
Biomasse - Décennale de la biomasse Vyncke	77 061,99 €
Biomasse - Pièces pour maintenance : annuelle sabot grilles / recyclée + remplacement couronne convoyeur cendres humides	32 404,58 €
Centrale - Remplacement du TT de protection de la tranche TR 411	8 468,64 €
	353 974,03 €



RESEAU	
SST C10 - Remplacement V3V, échangeur ECS C10	1 439,95 €
Réseau - Réparation HP DN80 Avenue de Saintonge antenne T6	39 464,62 €
Réseau - Réparation HP DN150 Avenue de Saintonge après FV112	57 018,86 €
SST A2 - Remplacement de l'échangeur ECS en sous-station	10 413,41 €
SST B1 - Remplacement de l'échangeur ECS en sous-station	10 866,61 €
Réseau - Réparation fuite primaire antenne P3	32 054,75 €
Réseau - Réparation fuite sur échangeur primaire E5	3 620,64 €
SST E13 - Remplacement de l'automate sur la partie primaire	1 161,87 €
Réseau - Entretien de l'ensemble des productions ECS	40 045,40 €
Réseau - Entretien et détartrage des échangeurs primaires	57 645,40 €
SST E12 - Remplacement intégrateur compteur sous-station E12	536,87 €
SST D7 - Remplacement des soupapes de sécurité sur les sous-stations D7 et T11	718,81 €
Réseau - Réparation fuite HP Antenne E3 FV146, DN50 6ml avec le remplacement des vannes	12 769,84 €
Réseau - Réparation fuite HP antenne T12 DN80 8ml	46 162,50 €
C7 - Remplacement du servomoteur sur la vanne deux voies régulation primaire	971,96 €
E11 - Remplacement du servomoteur sur la vanne deux voies sécurité primaire	971,96 €
Réseau - Réparation fuite HP antenne M2 DN80 18ml	53 417,02 €
Réparation fuite sur les échangeurs tubulaires en sous-station D7 et E5	3 562,34 €
Primaire B15 - Remplacement du ballon de 750 L dans la sous-station	5 045,36 €
Primaire U7 - Remplacement de la production ECS en sous-station	26 153,52 €
Primaire U10 - Remplacement de la production ECS en sous-station	27 503,23 €
Primaire B4 - Remplacement des deux pompes de charge ballon sur l'échangeur ECS	1 339,90 €
Réseau - Remplacement de plusieurs servomoteurs sur les sous-station : B5 - E7 - C11 - C10	1 216,70 €
Primaire A5 - Réparation fuite réseau DN80, 2 ml, antenne sous-station A5 CES LES AMONTS	23 229,68 €
Réseau des Ulis - Antenne E3 - Réparation fuite réseau DN50	26 478,57 €
D7 GS La Dimancherie - Remplacement de la pompe de charge du préparateur ECS n°1	713,95 €
Réseau des Ulis - Réparation fuite réseau DN250, FV129, 7ml antenne réseau carrefour (E1)	74 759,22 €
Primaire E11 - Remplacement de la pompe primaire sur l'échangeur ECS	1 765,90 €
Réseau - Remplacement servomoteur ECS sur plusieurs sous-stations (E7-D3-D2-P2-U4)	1 554,01 €
Réseau des Ulis-Réparation fuite réseau DN250 avec refécution des vidange antenne principal carrefour	51 484,32 €
C7 - Remplacement de la vanne trois voies ECS	948,30 €
Primaire B9 - Remplacement de la pompe de charge secondaire sur l'échangeur ECS	837,43 €
Réseau des Ulis - Pose de deux fonds en DN80, FV148 Avenue des Cévènnès	17 359,02 €
Réseau - Fuite Avenue des Chardonnerets 1/2 dn150	26 667,95 €
U9 - Remplacement du compteur d'énergie en sous-station sur la partie primaire	822,88 €
Réseau enerlis -Réparation de fuite réseau, Antenne Courdimanche, 2x2m50, DN250	90 130,07 €
Réseau - Réparation réseau antenne T11, Avenue de Gascogne, DN50, 2x55m	142 143,96 €
	892 996,76 €

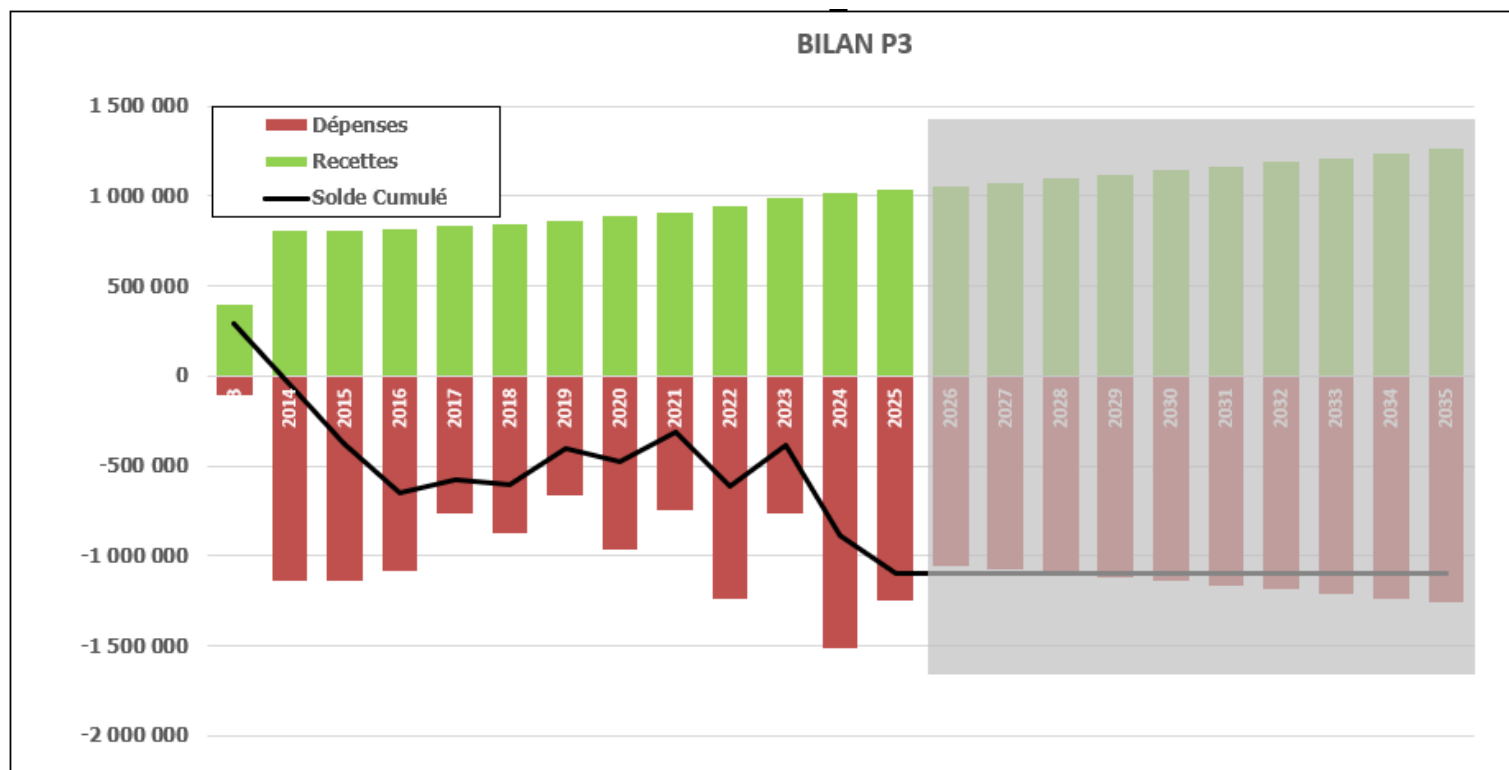


7.4. Bilan du compte de renouvellement P3

Année	Recettes (€HT)	Dépenses (€HT)	Solde annuel (€HT)	Solde cumulée (€HT)
2013	396 934,24	107 471,84	289 462,40	289 462,40
2014	805 192,06	1 138 509,88	-333 317,82	-43 855,42
2015	807 407,00	1 142 364,08	-334 957,08	-378 812,50
2016	814 300,72	1 081 414,40	-267 113,68	-645 926,18
2017	830 566,28	765 449,95	65 116,33	-580 809,85
2018	846 474,14	870 886,27	-24 412,13	-605 221,98
2019	864 157,58	663 529,14	200 628,44	-404 593,54
2020	884 680,06	961 143,35	-76 463,29	-481 056,83
2021	906 302,16	742 121,14	164 181,02	-316 875,81
2022	941 841,40	1 236 217,23	-294 375,83	-611 251,64
2023	989 917,97	766 956,18	222 961,79	-388 289,84
2024	1 013 493,21	1 510 386,64	-496 893,43	-885 183,27
2025	1 033 763,07	1 246 970,79	-213 207,71	-1 098 391,10

Dépenses équivalentes pour un solde à l'équilibre en 2035, en % de recette annuelle restante

89%



Observations :

- L'exercice 2013 correspond à une demi-année. La DSP ayant débuté au 1^{er} juillet 2013.
- Les importants travaux de rénovation et de réparation de fuites sur le réseau primaire sur 2014 et 2015, et dans une moindre mesure en 2016, ont conduit à augmenter fortement les dépenses P3, bien au-delà des recettes. Aussi, à l'issue des 3,5 premières années de DSP, le solde cumulé était négatif : - 645,9 k€. De 2017 à 2021, les dépenses annuelles travaux ont été en moyenne, inférieures aux recettes, soit un solde de -316 k€ à fin 2021. Le montant des travaux R23 2024 (1 510 k€) est le plus important depuis le début du contrat notamment en raison d'un grand nombre de fuites réseaux. Le solde cumulé à fin 2025 est ainsi de - 1 098 k€.
- Pour un solde à l'équilibre à l'horizon de la fin de la DSP en 2035, l'équivalent de reste à dépenser travaux est d'environ 89% de la recette R23. A date, la situation du solde R23 est donc considérée comme saine.

7.5. Prévisions des travaux pour 2026 au titre du P3

Les travaux prévus sont les suivants :

Plan P3 Prévisionnelle	Estimation	2026
Centrale		157 400 €
Remplacement supervision et auto-contôle	120 000 €	X
Remplacement des batteries des onduleurs de la centrale et révision	6 600 €	X
Remplacement onduleur process cogé Im 6000 poste 90 Kv + gaz	4 400 €	X
Remplacement batteries onduleur biomasse	6 600 €	X
Augmentation du DN alimentation EF de l'appoint d'eau réseau	15 400 €	X
Installation du disjoncteur général	4 400 €	X
Réseau enerlis		232 500 €
Entretien des échangeur HP	60 000 €	X
Entretien des ballons ECS sur le réseau	20 000 €	X
Remise aux normes des fosses à vannes	15 000 €	X
Remplacement de l'épingle sous-station P5	27 500 €	X
Réfection antenne HT11 lyre 68m dn 150	110 000 €	X
Dépense P3 Prévisionnelle		389 900 €

8. BILAN DES QUOTAS DE CO₂ (GES)**8.1. Plans Nationaux d'Allocation des Quotas de CO₂**

Les Plans Nationaux d'Allocation des Quotas de CO₂ (PNAQ) s'appliquent aux installations dont la puissance est supérieure à 20 MW.



Dans la continuité du PNAQ 2 de 2008 à 2012, le PNAQ 3 s'étendait sur la période 2013 à 2020, et avait pour objet de faire réduire la consommation d'énergie en instaurant une consommation maximale de CO₂ (allocation de quotas CO₂) au-delà de laquelle une pénalité sera appliquée.

Il est constitué, en parallèle des obligations de réduction de consommation d'énergie, d'une bourse aux polluants. Les exploitants pourront acheter à d'autres les tonnes de CO₂ qu'ils n'auront pas su économiser.

En effet, l'exploitant doit déclarer chaque année la quantité de CO₂ réellement émise. Si cette dernière est supérieure aux quotas alloués annuellement, alors l'exploitant doit acheter des quotas sur le marché à une autre entreprise qui dispose de quotas en excès.

A défaut, elle se verra appliquer une pénalité de 100 € par Tonne de CO₂ manquante, dont le paiement n'est pas libératoire ; c'est-à-dire qu'il faudra tout de même acheter les quotas manquants.

Conformément à l'article 78 de la convention, le DELEGATAIRE est responsable de la gestion des « quotas d'émission de gaz à effet de serre » attribués aux installations déléguées ainsi que de la tenue d'un compte de suivi consacré à ces quotas.

Pour tenir compte de l'impact des quotas de CO₂ dans le coût de la chaleur, il a été institué un compte de suivi des quotas d'émission de gaz à effet de serre et un terme R2q facturé aux abonnés au prorata de la puissance souscrite exprimée en kW.

Le compte peut faire l'objet d'un apurement à l'initiative de la COLLECTIVITE et au moins une fois tous les cinq ans à compter de 2020.

En cas de solde positif, celui-ci peut faire l'objet d'une mise en réserve pour les années suivantes, ou bien être affecté à des travaux ou autres actions d'efficacité énergétique. En cas de solde négatif, celui-ci ouvre droit à une révision automatique du terme tarifaire R2q applicable dès l'exercice suivant.

8.2. A partir de 2021 : PNAQ4

Avec le PNAQ4, de 2021 à 2030, les allocations annuelles gratuites d'émission de CO₂ vont être drastiquement réduites. Ainsi, à partir de 2021, le solde d'émission CO₂ du réseau de chaleur devrait passer en négatif. Un complément de CO₂ devra alors être acheté sur les marchés selon les modalités de l'avenant n°6.

Nous présentons ci-dessous le suivi des quantités de CO₂ émises et allouées depuis le début de la DSP :

SUIVI DU STOCK - tCO ₂ eq	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total cumulé
Stock début	28 066	669	16 464	24 855	28 388	29 030	27 126	22 532	4 723	0	0	-481	-1 456	
Allocation annuelle PNAQ [tCO ₂ eq]	34 736	31 086	27 538	24 104	20 777	17 558	14 442	0	2 931	2 855	2 344	2 281	2 217	185 369
Emission annuelle [tCO ₂ eq]	-62 133	-15 291	-19 147	-20 571	-20 135	-19 462	-19 036	-17 809	-18 799	-15 664	-18 579	-19 142	-19 600	-340 248
Solde annuel - Alloc/Emi	-27 397	15 795	8 391	3 533	642	-1 904	-4 594	-17 809	-15 868	-12 809	-16 235	-16 861	-17 383	-126 813
Ventes réalisées									11 145	12 809	15 754	15 886	17 383	0
Achats réalisés														125 357
Solde cumulé avec stock	669	16 464	24 855	28 388	29 030	27 126	22 532	4 723	0	0	-481	-1 456	-1 456	-

Depuis 2018, le solde annuel CO₂ est négatif : les émissions annuelles sont supérieures aux allocations. Le stock de CO₂ accumulé, commence ainsi à réduire.



En 2020, le montant des allocations a finalement été suspendu par la DRIEE en raison de la baisse d'activité du site entre la période 2014 à 2018 et la référence 2009/2010. De plus, la DRIEE remet en cause les allocations des années antérieures. Le sujet n'est pas tranché à ce jour et la direction de ENERLIS est en cours de discussion avec la DRIEE.

Entre 2019 et 2025 (passage du PNAQ3 au PNAQ4 en 2021 + révision des allocations par la DRIEE), le montant annuel des allocations CO2 est passé de 14 442 tCO2 en 2019 à 2 217 tCO2 en 2025 pour une émission de 19 600 tCO2.

Le solde CO2 2025 est ainsi en négatif de **-17 383 tCO2**. Ces quantités ont ainsi été achetées sur le marché de change CO2, selon les modalités prévues à l'avenant n°6 :

- En cas de solde mensuel cumulé des émissions CO2 déficitaire (c'est-à-dire : stock de départ + allocation – émissions < 0), le complément acheté sur le marché de change CO2 est effectué selon l'indice « EUA Dec n » du mois considéré, avec n l'année en cours. Un nouveau terme R2q est ainsi calculé pour l'année N+1 sur la base des volumes déficitaires et prix de la tonne CO2.
- En cas de solde mensuel cumulé des émissions CO2 positif (c'est-à-dire : stock de départ + allocation – émissions > 0), le stock de CO2 accumulé est conservé pour les mois suivants.

8.3. Bilan économique de l'achat CO2 2025 – nouveau terme R2q

Au global, au sens de l'avenant n°6, 17 383 tonnes de CO2 ont dû être achetées sur 2025 soit un montant total de 1 323 194 € :

2025	janv.-25	févr.-25	mars-25	avr.-25	mai-25	juin-25	juil.-25	août-25	sept.-25	oct.-25	nov.-25	déc.-25	Total cumulé
Emissions [tCO2eq]	4 420	3 935	4 082	338	37	0	902	564	564	1 579	1 691	1 488	19 600
Allocations [tCO2eq]	500	445	462	38	4	0	102	64	64	179	191	168	2 217
Utilisation Stock [tCO2eq]	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achat mensuel [tCO2eq]	3 920	3 490	3 620	300	33	0	800	500	500	1 400	1 500	1 320	17 383
Indice EUA Dec n [€HT/tCO2eq]	78,19	77,23	70,03	65,37	71,18	73,03	71,00	71,81	76,20	78,54	81,13	82,78	76,12
Achat mensuel [€HT]	306 505	269 539	253 514	19 611	2 349	0	56 801	35 906	38 101	109 958	121 698	109 272	1 323 254

Sur 2025, le prix moyen du complément CO2 acheté est ainsi de 76,12 €/tCO2eq, contre 64,24 €/tCO2eq en 2024 et 82,74 €/tCO2eq en 2023.

Le tableau ci-dessous reprend la nouvelle valeur du R2q qui a été appliquée sur 2025.

SUIVI ECONOMIQUE - €HT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total cumulé
Indice EUA Dec n moyen [€HT/tCO2eq]									59,38	83,87	82,74	64,24	76,12	
Pu achat 1 [€HT/tCO2eq]									11 145	12 809	16 235	16 861	17 383	0
Achat avenant n°6 [tCO2eq]	0	0	0	0	0	0	0	0	661 844	1 074 344	1 343 223	1 083 142	1 323 231	9 473 063
Achat avenant n°6 [€HT]	0	0	0	0	0	0	0	0	3 309	5 372	6 716	5 416	6 616	75 213
Frais de gestion 0,5% [€HT]	0	1 250	6 456	3 514	3 515	4 684	3 421	5 007	3 309	5 372	6 716	5 416	6 616	75 213
Débours annuels	0	-1 250	-6 456	-3 514	-3 515	-4 684	-3 421	-5 007	-665 154	-1 079 715	-1 349 940	-1 088 558	-1 329 848	-9 548 276
Débours cumulés	0	-1 250	-7 706	-11 220	-14 735	-19 419	-22 840	-27 847	-693 001	-1 772 716	-3 122 655	-4 211 213	-5 541 061	-
R2q pour N+1 [€HT/kW]									8,97	14,52	18,09	14,55	17,77	
R2q réel appliqué à N+1 [€HT/kW]									8,97	8,97	14,60	18,09	18,09	
Puissance souscrite totale [kW]			72 836	73 029	73 582	73 411	73 419	73 722	74 167	74 351	74 628	74 828	74 828	
Recette R2Q annuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	665 279	666 927	1 088 591	1 352 762	10 889 656
Recette R2Q cumulée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	665 279	1 332 206	2 420 796	3 773 558	-
Solde Cumulé Recettes -	0	-1 250	-7 706	-11 220	-14 735	-19 419	-22 840	-27 847	-693 001	-1 107 437	-1 790 450	-1 790 417	-1 767 502	-

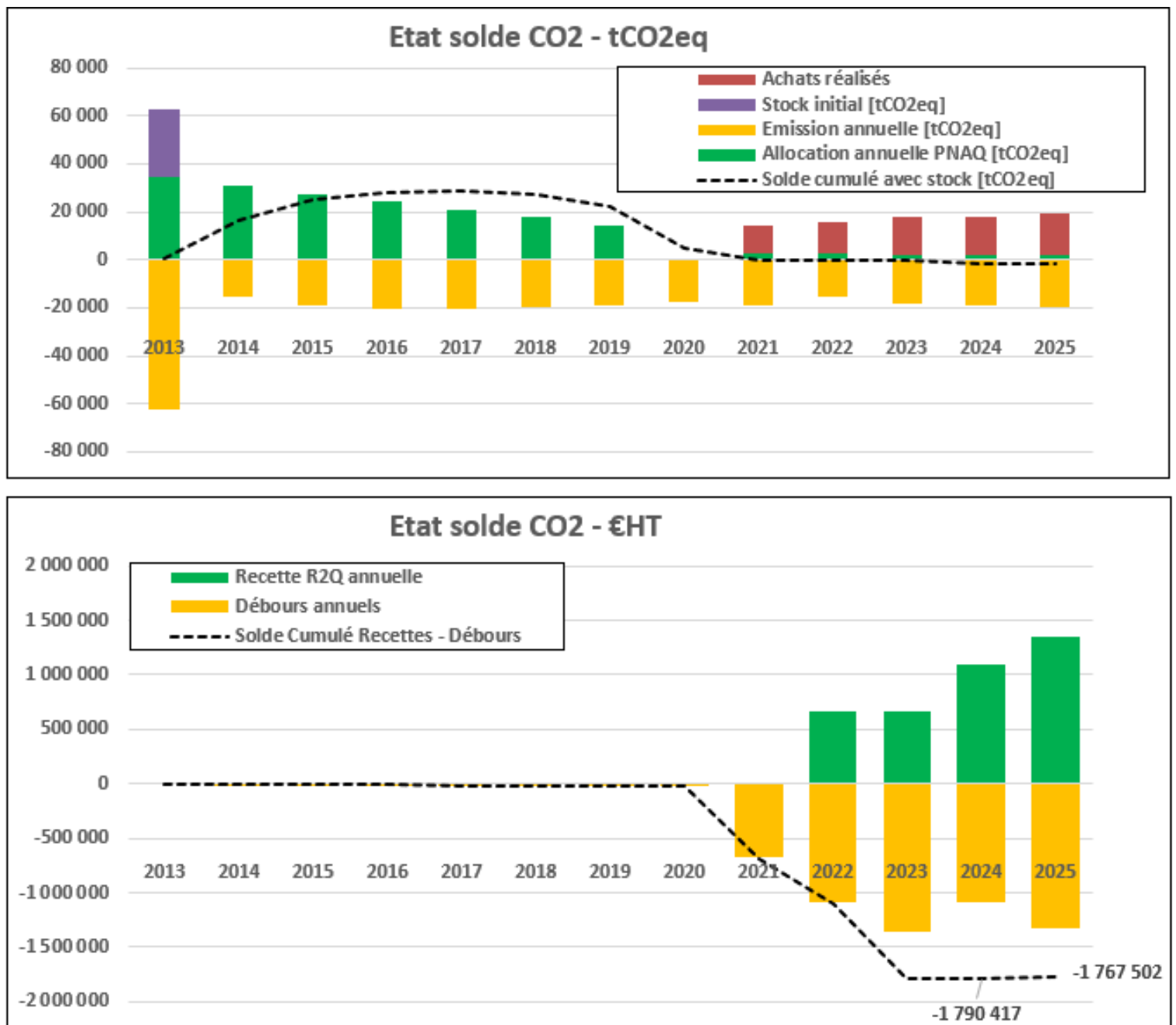
La redevance annuelle R2q réellement appliquée en 2025 était en moyenne de 18,09 €HT/kW.



Le R2q 2026 sera de 18,09 €/kW.

La mise en place de la redevance R2q a démarré en 2022, pour compenser les émissions de l'année N-1. Il y a donc un décalage d'un an entre les achats effectifs de compléments CO2 sur les marchés, et le démarrage de la redevance R2q perçue auprès des abonnés. A fin 2025 le solde CO2 cumulé est de – 1 767 502 €. L'objectif final est d'avoir un solde CO2 nul en fin de contrat.

Ci-dessous la synthèse graphique du suivi du compte CO2 :



Rappel :



- Dans le rapport 2020, il avait été considéré l'allocation habituellement définie dans l'arrêté du 24 janvier 2014 et modifiée par arrêté du 1^{er} février 2021. À la suite du recalcul de l'administration (DRIEE) cette dernière est finalement nulle.

8.4. Evolution du prix de la tonne CO₂ – projection du R2q futur

Les cours du CO₂ ont subi une importante augmentation depuis fin 2020 : de 24 €/tCO₂ en octobre 2020 à 89 €/tCO₂ à début mai 2023. Depuis les cours ont connu l'évolution suivante :





9. BILAN FINANCIER

9.1. Rappel des paramètres tarifaires

STRUCTURE TARIFAIRE		
R1 (€/MWh)		Facturation de l'énergie consommée par les abonnés (mesurée aux compteurs des sous-stations)
R2 (€/kW)	R2.1	Electricité consommée pour le fonctionnement de la centrale
	R2.2	Conduite et entretien des installations
	R2.3	Gros Entretien et Renouvellement des installations
	R2.4	Remboursement des investissements – (Travaux de premier établissement)
	R2.4 ^{Les Uls}	Remboursement des investissements – Tube Liaison SIOM
	R2.6	Subventions liées aux investissements
	R2q	Gestion des quotas de CO2



Valeurs de base au 1^{er} mars 2012 selon la convention de DSP :

	CONTRAT (1er mars 2012)			
	Avant le 1er juillet 2015 (mise en service biomasse)		Après 1er juillet 2015 (mise en service biomasse)	
	€ HT/Mwhu	Mixité %	€ HT/Mwhu	Mixité %
R1U (UIOM)	34,06	46,3%	34,06	46,3%
R1R (Energies renouvelables)	34,06	0,0%	34,06	19,7%
R1G (Gaz naturel)	43,56	30,7%	43,56	13,1%
R1F (Fioul domestique)	115,73	3,0%	115,73	0,5%
R1T (Cogénération)	43,56	20,0%	43,56	20,4%
R1BG (Biogaz)	-	0,0%	a définir par avenant	a définir par avenant
R1 TOTAL	41,33		37,65	
	€ HT/kW souscrit		€ HT/kW souscrit	
R2.1 (Energie électrique)	1,500		1,500	
R2.2 (Conduite, petits entretiens)	17,800		17,800	
R2.3 (Gros entretien)	7,200		7,200	
R2.4 (Financement)	-		8,930	
R2.4 (ULIS)	5,900		5,900	
R2.6 (Subventions)	-		- 1,350	
R2 TOTAL	32,400		39,980	

Modifications apportées par les avenants sur les valeurs de base :

		AVENANT n°2 (mars 2014)		AVENANT n°3 (juillet 2015)	
		Avant le 1er juillet 2015 (mise en service biomasse)	Après 1er juillet 2015 (mise en service biomasse)	Avant le 1er juillet 2015 (mise en service biomasse)	Après 1er juillet 2015 (mise en service biomasse)
		€ HT/kW souscrit	€ HT/kW souscrit	€ HT/kW souscrit	€ HT/kW souscrit
R2	R2.1 (Energie électrique)	2,222	2,222	2,222	2,222
	R2.2 (Conduite, petits entretiens)	26,369	26,369	26,369	26,369
	R2.3 (Gros entretien)	10,666	10,666	10,666	10,666
	R2.4 (Financement)	-	13,229	-	13,229
	R2.4 (ULIS)	9,320	9,320	9,320	9,320
	R2.6 (Subventions)	-	- 2,000	-	- 1,859
	R2 TOTAL	48,577	59,806	48,577	59,947



9.2. Rappel des paramètres de révision

5.2.1 Révision du poste R1

La formule de révision du **R1** est la suivante :

$$R1 = (\Sigma \text{ prix unitaire des énergies (€HT/MWh)}) * \text{mixité énergétique (\%)}$$

Détail de la révision par énergie :

⇒ La formule de révision du r1U :

$$r1U = r1U_0 \times \frac{r1_{ULIS}}{r1_{ULISO}}$$

Avec :

R1U₀ = 34,06 € HT/MWh (mars 2012)

R1uliso = 31,38

R1ulis = prix de la chaleur provenant de l'UIOM

⇒ La formule de révision du r1R :

$$r1R = r1R_0 \times \left(0,40 \frac{IT}{IT_0} + 0,40 \frac{IPE}{IPE_0} + 0,20 \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} \right)$$

Avec :

IT = indice de coût de transport

IT₀ = 219,4

IPE = prix à la production des produits énergétiques

IPE₀ = 140,8

ICHT-IME = Coût horaire du travail

ICHT-IME₀ = 108,4

⇒ La formule de révision du r1G et r1T :

$$r1G = r1G_0 \times \frac{G}{G_0}$$

Avec :

R1Go = 43,56 € HT/Mwhu (mars 2012)

G = prix du gaz du mois considéré (total facture €HT/consommation kWh)

Go = 30,00 € HT/MWhpcs (mars 2012)



⇒ La formule de révision du r1F :

$$r1F = r1F_0 \times \frac{FOD}{FOD_0}$$

Avec :

R1Fo = 115,73 € HT/Mwhu (mars 2012)

FOD = prix du fioul domestique

FODo = 364,56

5.2.2 Révision du poste R2

La formule de révision du **R2** est la suivante :

$$R2 = R2.1 + R2.2 + R2.3 + R2.4 + R2.6 + R2q$$

Détail de la révision par poste :

⇒ La formule de révision du R2.1 :

$$r2.1 = r2.1_0 \times \frac{E}{E_0}$$

Avec :

E = électricité moyenne tension

Eo = 114

(Eo = 97 à partir de 2016 suite au changement d'indice)

⇒ La formule de révision du R2.2 :

$$r2.2 = r2.2_0 \times \left(0,75 \times \frac{ICHT_IME}{ICHT_IME_0} + 0,25 \times \frac{FSD2}{FSD2_0} \right)$$

Avec :

ICHT-IME = Coût horaire du travail

ICHT-IMEo = 108,4

FSD2 = Frais et services divers

FSD2o = 126,5



⇒ La formule de révision du R2.3 :

$$r_{2.3} = r_{2.3_0} \times \left(0,40 \times \frac{ICHT_IME}{ICHT_IME_0} + 0,60 \times \frac{BT40}{BT40_0} \right)$$

Avec :

ICHT-IME = Coût horaire du travail

ICHT-IME₀ = 108,4

BT40 = Coût travaux de chauffage du bâtiment

BT40₀ = 992,3

⇒ La formule de révision du R2.4 :

Non révisable sur la durée de la DSP (13,229 €HT/kW)

⇒ La formule de révision du R2.4 Les Ulis :

Non révisable sur la durée de la DSP (9,32 €HT/kW)

⇒ La formule de révision du R2.6 :

Non révisable sur la durée de la DSP (-1,859 €HT/kW) – cf. Avenant n°3

⇒ Le terme R2q est révisé chaque année en fonction du solde CO2 mensuel constaté (équilibre des émissions CO2 – les allocations gratuites) et des prix de la tCO2eq (voir détail du calcul dans le chapitre 8.3) :



9.3. Evolution des coûts unitaires des postes R1 et R2

Le tableau ci-dessous indique les coûts unitaires des postes R1 et R2 et de leurs sous-postes de 2020 à 2024 :

Evolution des prix	2021		2022		2023		2024		2025		% d'évolution N-1
	€ HT/MWh	% pondération	€ HT/MWh	% pondération	€ HT/MWh	% pondération	€ HT/MWh	% pondération	€ HT/MWh	% pondération	
R1U (UIOM)	38,50	53,6%	42,74	54,9%	46,26	53,5%	45,54	46,4%	44,23	50,6%	-2,9%
R1R (Energies renouvelables)	38,86	13,3%	47,97	14,2%	54,05	8,0%	49,25	14,6%	47,64	8,0%	-3,3%
R1G + R1T (Gaz naturel)	78,70	33,1%	161,78	31,0%	93,80	38,7%	58,30	39,1%	69,91	41,4%	19,9%
R1F (Fioul domestique)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R1BG (Biogaz)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
R1 GLOBAL Pondéré	51,85		80,38		65,33		51,06		55,13		7,97%
R2.1 (Energie électrique)	3,18	-	3,75	-	6,11	-	5,44	-	4,30	-	-20,9%
R2.2 (Conduite, petits entretiens)	30,49	-	32,29	-	33,68	-	34,12	-	34,84	-	2,1%
R2.3 (Gros entretien)	12,22	-	12,61	-	13,26	-	13,54	-	13,85	-	2,3%
R2.4 (Financement)	13,17	-	13,234	-	13,234	-	13,234	-	13,229	-	0,0%
R2.4 (ULIS)	9,28	-	9,33	-	9,33	-	9,33	-	9,32	-	-0,1%
R2.6 (Subventions)	-1,85	-	-1,85	-	-1,86	-	-1,86	-	-1,86	-	0,1%
R2q (Quotas de CO2)			8,97	-	8,97	-	14,60	-	18,09	-	-
R2 Global	66,49		78,33		82,73		88,41		91,78		3,81%

Nota :

- Ces coûts n'intègrent pas les différents montants du bouclier tarifaire qui est versé « individuellement » à chaque abonné.
- Le terme R2q, initialement prévu dans la convention de DSP, est fixé à 18,09 €HT/kWs depuis juillet 2024 afin de prendre en compte le complément d'achats CO2 à faire sur les marchés : voir détail dans l'article 8.3.



9.4. Facturation réelle des postes en 2025 – évolution par rapport à l'exercice précédent

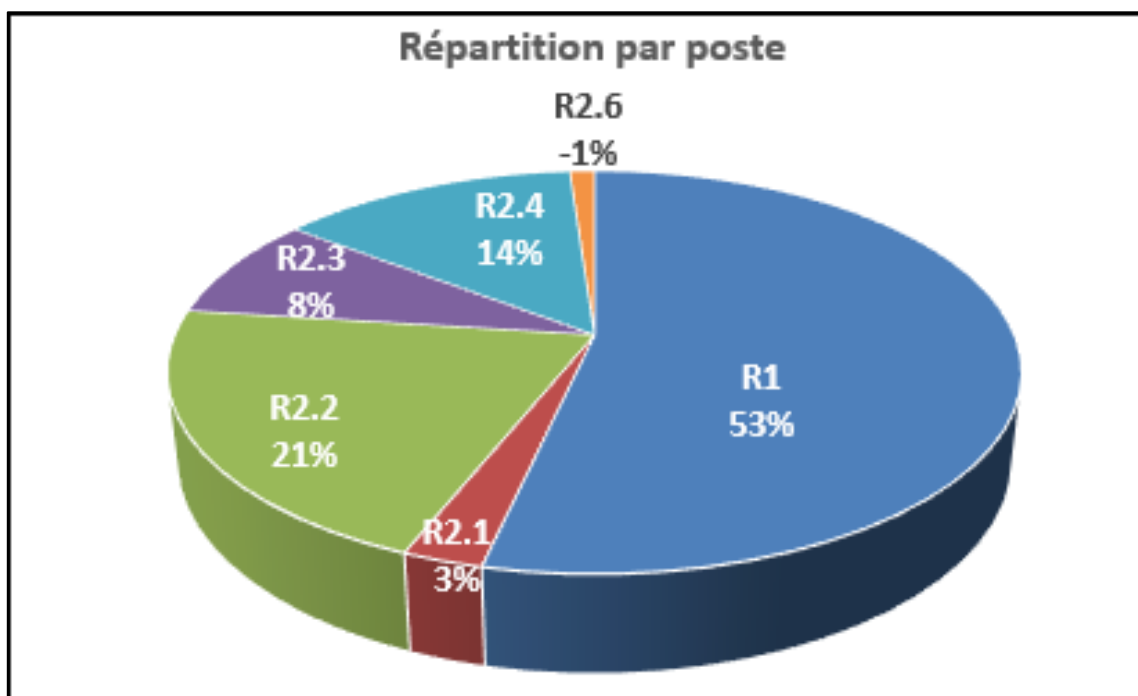
Le tableau ci-dessous présente les montants totaux facturés à l'ensemble des abonnés par le concessionnaire en 2025.

La facturation des différents postes se fait mensuellement. ENERGIE ET SERVICE réalise le contrôle des paramètres de facturation avant l'émission des factures.

	2023		2024		2025		Evolution N-1
	€TTC	Répartition %	€TTC	Répartition %	€TTC	Répartition %	
R1	7 557 424 €	53,71%	6 503 418 €	48,25%	7 040 923 €	49,28%	8,3%
R2.1	481 416 €	3,42%	429 528 €	3,19%	339 752 €	2,38%	-20,9%
R2.2	2 651 702 €	18,84%	2 693 860 €	19,99%	2 750 620 €	19,25%	2,1%
R2.3	1 044 363 €	7,42%	1 069 235 €	7,93%	1 093 338 €	7,65%	2,3%
R2.4	1 779 403 €	12,64%	1 781 286 €	13,22%	1 781 286 €	12,47%	0,0%
R2.6	-145 822 €	-1,04%	-146 756 €	-1,09%	-146 756 €	-1,03%	0,0%
R2q	703 608 €	5,00%	1 148 671 €	8,52%	1 427 164 €	9,99%	24,2%
Totaux	14 072 094 €	-	13 479 243 €	-	14 286 328 €	-	6,0%

Observations :

- Le poste R1 intègre la remise liée à la cogénération (- 280 504 €TTC pour 2025, soit -2,34 €TTC/MWhth vendus en sous-station sur toute l'année ou -3,21 €TTC/MWh sur les mois de cogénération).
- La hausse du poste R1 est la conséquence directe de la hausse des prix du gaz.
- Le postes R2.1 a également subi une baisse sensible -21% pour le poste de fourniture d'électricité, essentiellement due à la baisse de l'indice de révision de l'électricité (baisse globale des marchés de l'électricité)
- Les postes R2.4, R2.6 (non révisable) ont évolué légèrement en fonction de la fluctuation du nombre total de kW souscrits.
- Le terme R2q correspond à une valeur de 18,09 €HT/kWs. Cette redevance traduit les compléments d'achat CO2 sur les marchés non couverts par les allocations gratuites en diminution depuis le PNAQ4 en 2021.
- Au global, l'ensemble R1+R2 €TTC a augmenté de +6% par rapport à 2024.

**Répartition des postes :****9.5. Historique de l'évolution du coût unitaire R1 du MWh**

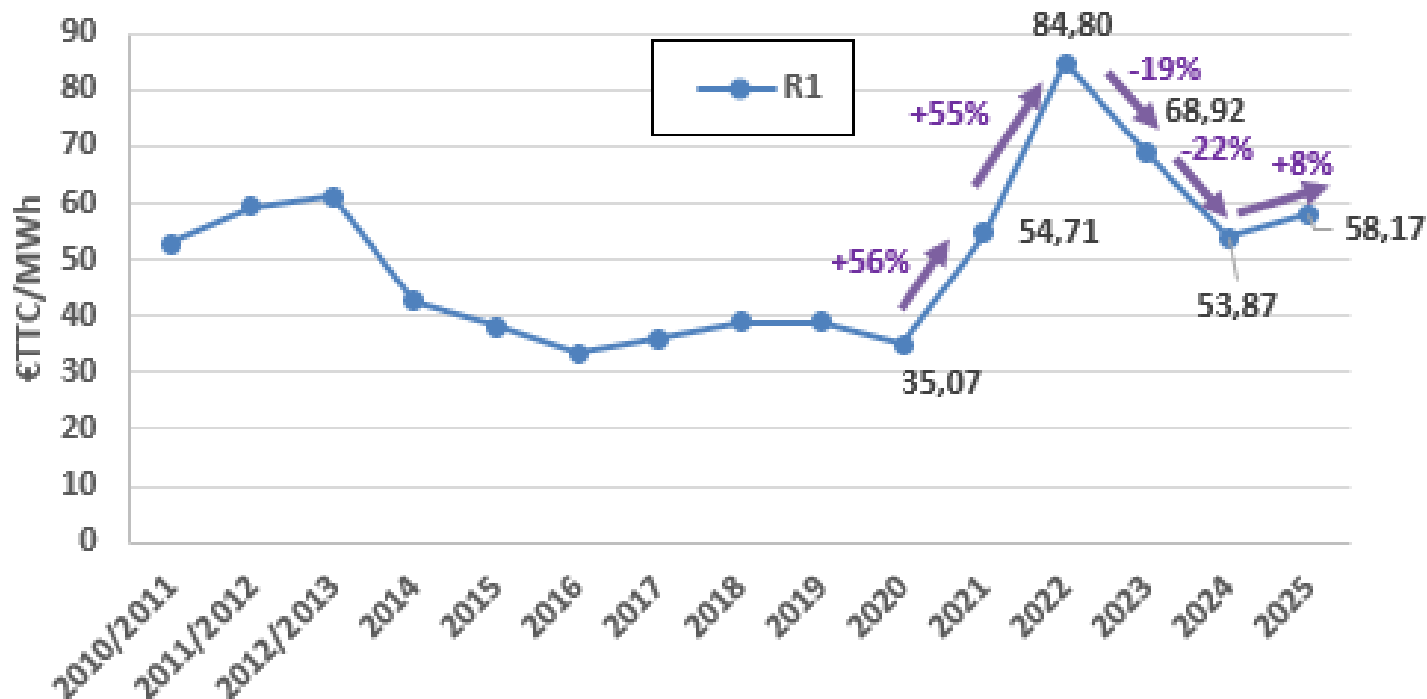
Le tableau ci-dessous présente un historique des coûts HT et TTC du MWh depuis la saison 2010/2011.

Pour mémoire, les exercices comptables de l'ancienne DSP qui s'est terminée au 30 juin 2013, étaient calés en saison de chauffe. Désormais, les exercices sont basés sur l'année civile.

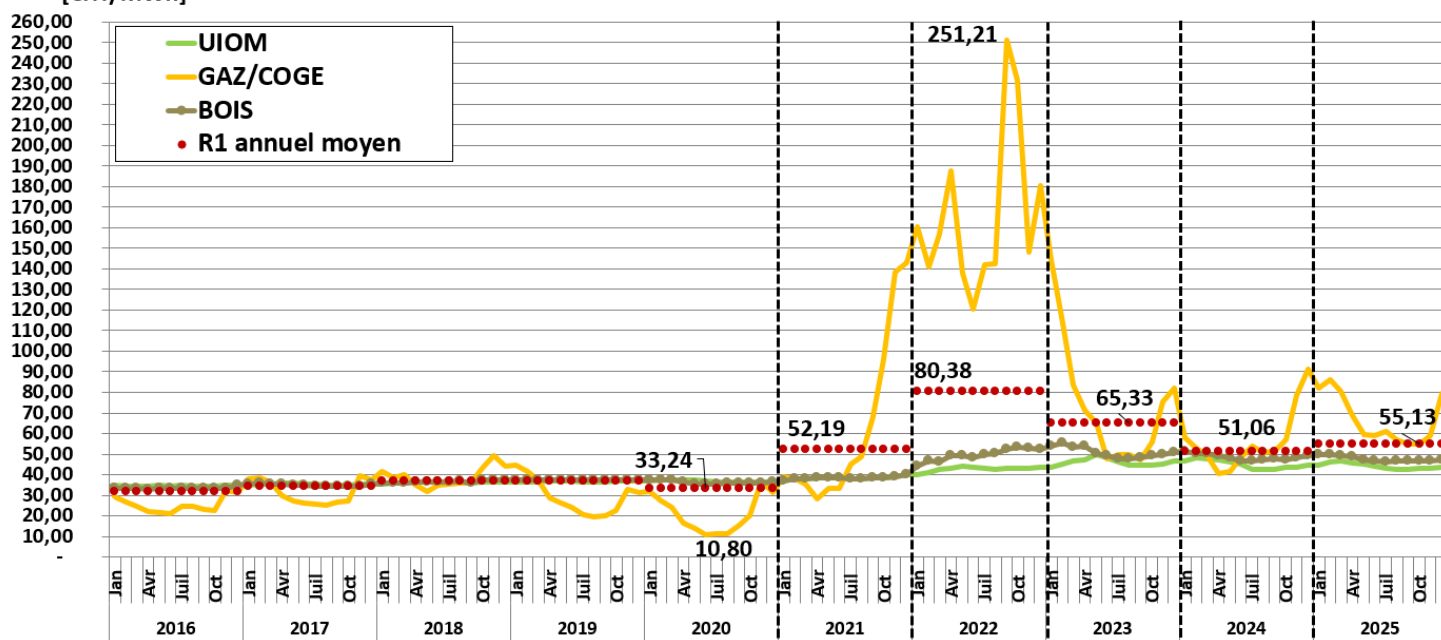
	€HT	€TTC	Evolution
2010/2011	44,22	52,89	15,70%
2011/2012	49,58	59,3	12,10%
2012/2013	51,13	61,15	3,10%
2014	40,46	42,68	-30,20%
2015	36,08	38,06	-10,80%
2016	31,8	33,55	-14,70%
2017	34,29	36,18	8,70%
2018	37,00	39,04	6,30%
2019	36,94	38,97	-0,16%
2020	33,24	35,07	-10,02%
2021	51,85	54,71	56,00%
2022	80,38	84,80	55,02%
2023	65,33	68,92	-18,72%
2024	51,06	53,87	-21,84%
2025	55,13	58,17	7,97%

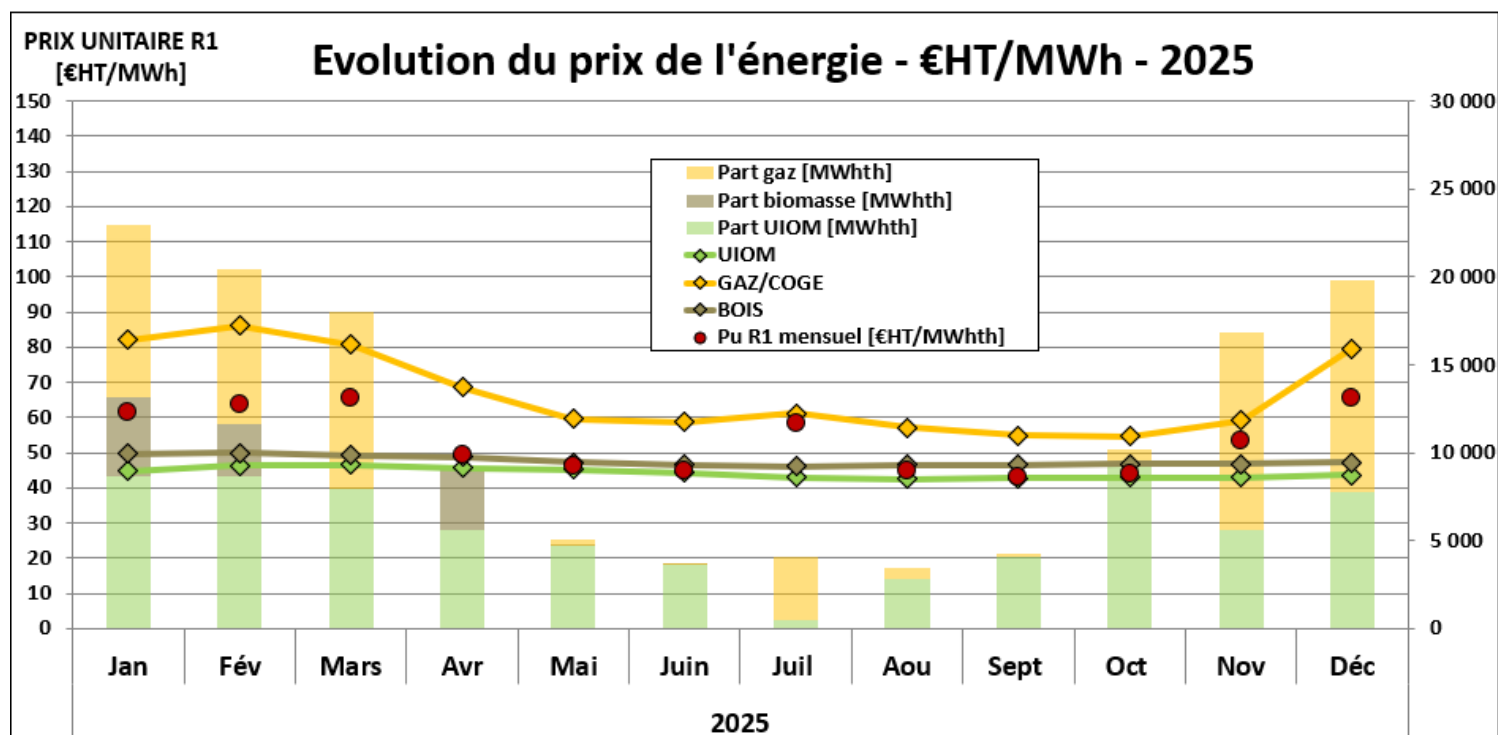


Evolution R1 annuel €TTC/MWh

PRIX UNITAIRE R1
[€HT/MWh]

Evolution du prix de l'énergie - €HT/MWh





Observation :

Après une très forte baisse en 2014 (1^{er} exercice complet de l'actuelle DSP), principalement du fait du passage à une TVA à 5,5% du poste R1, le coût unitaire R1 du MWh a encore diminué successivement en 2015 et 2016, grâce à la baisse du prix du gaz naturel.

La hausse du marché du gaz entre 2016 et 2018 (+40%) a eu un impact significatif sur le R1 et explique, presque à lui seul, l'augmentation du R1 global de +6,3% entre 2017 et 2018.

Entre 2018 et 2019 le R1 est resté stable -0,16 %.

Sur 2019, le R1 unitaire reste inférieur à la valeur du R1 de l'ancienne DSP (antérieur à 2013).

En 2020, la pandémie de SARS-COV-2 a eu un fort impact à la baisse sur le cours du gaz. Ainsi le R1 2020 est en diminution de -10% par rapport à 2019.

Avec la reprise économique mi 2021, les fortes tensions offre/demande sur les marchés gaz couplés au conflit russo-ukrainien ont conduit à une dérive haussière du prix du gaz naturel. Le terme unitaire R1 moyen 2021 est ainsi en augmentation de +56% par rapport à 2020 et +55% pour 2022.

Sur 2023, les fondamentaux des marchés de gaz (paramètres guidant l'équilibre offre/demande) ont été favorables à une baisse moyenne de prix par rapport à 2022, conduisant à une baisse globale sur le prix unitaire R1 de -19%.

La tendance moyenne à la baisse du marché du gaz naturel se poursuit sur 2024 avec une réorientation des approvisionnements vers des pays producteurs à « moindre risque » géopolitique, notamment le GNL états-unien.

L'année 2025 connaît en moyenne une légère hausse du prix du gaz guidé notamment par une certaine crainte des marchés liée à un contexte géopolitique global incertain.



9.6. Historique de l'évolution des coûts R1+R2

Le tableau ci-dessous présente un historique des coûts globaux R1 et R2 du MWh depuis la saison 2010/2011.

€ TTC	R1	R2	Totaux	Part % R1	Part % R2
2009/2010	7 512 169 €	1 703 155 €	9 215 323 €	82%	18%
2010/2011	8 163 534 €	1 759 107 €	9 922 641 €	82%	18%
2011/2012	8 779 283 €	1 824 037 €	10 603 320 €	83%	17%
2012/2013	10 449 478 €	1 838 331 €	12 287 809 €	85%	15%
2014	6 137 245 €	3 853 895 €	9 991 139 €	61%	39%
2015	5 202 683 €	4 300 229 €	9 502 912 €	54%	45%
2016	4 724 385 €	4 769 010 €	9 493 395 €	49%	50%
2017	4 926 316	4 850 183	9 776 499	50%	49,6%
2018	5 072 606	4 929 964	10 002 570	50%	49%
2019	4 912 073	5 009 592	9 921 665	50%	50%
2020	4 004 755	5 094 266	9 099 021	44%	56%
2021	7 230 687	5 202 755	12 433 442	58%	42%
2022	9 572 629	6 158 282	15 730 911	61%	39%
2023	7 557 424	6 514 670	14 072 094	54%	46%
2024	6 503 418	6 975 826	13 479 244	48%	52%
2025	7 040 923	7 245 404	14 286 327	49%	51%
Evolution entre les 2 dernières saisons	8,26%	3,86%	5,99%		

Commentaire :

Même si le montant du poste R1 dépend de facteurs non maîtrisables tels que la rigueur météo ou encore les évolutions de prix des énergies, on constate une diminution globale de ce dernier depuis la nouvelle DSP. Ceci a notamment été obtenu par la réalisation d'investissements ayant conduit parallèlement à une augmentation du poste R2 (remboursement d'investissements).

Il est pertinent d'observer que sur les 4 dernières saisons de la précédente DSP, les postes R1 et R2 représentaient respectivement 83,5% et 16,5% de la facture globale TTC, tandis que sur ces 3 dernières années, ces pourcentages passent à environ 50/50.

Depuis la stabilisation des cours du gaz en cours d'année 2023, on assiste à un rééquilibrage des montant R1/R2.

9.7. Evolution du coût du MWh R1+R2

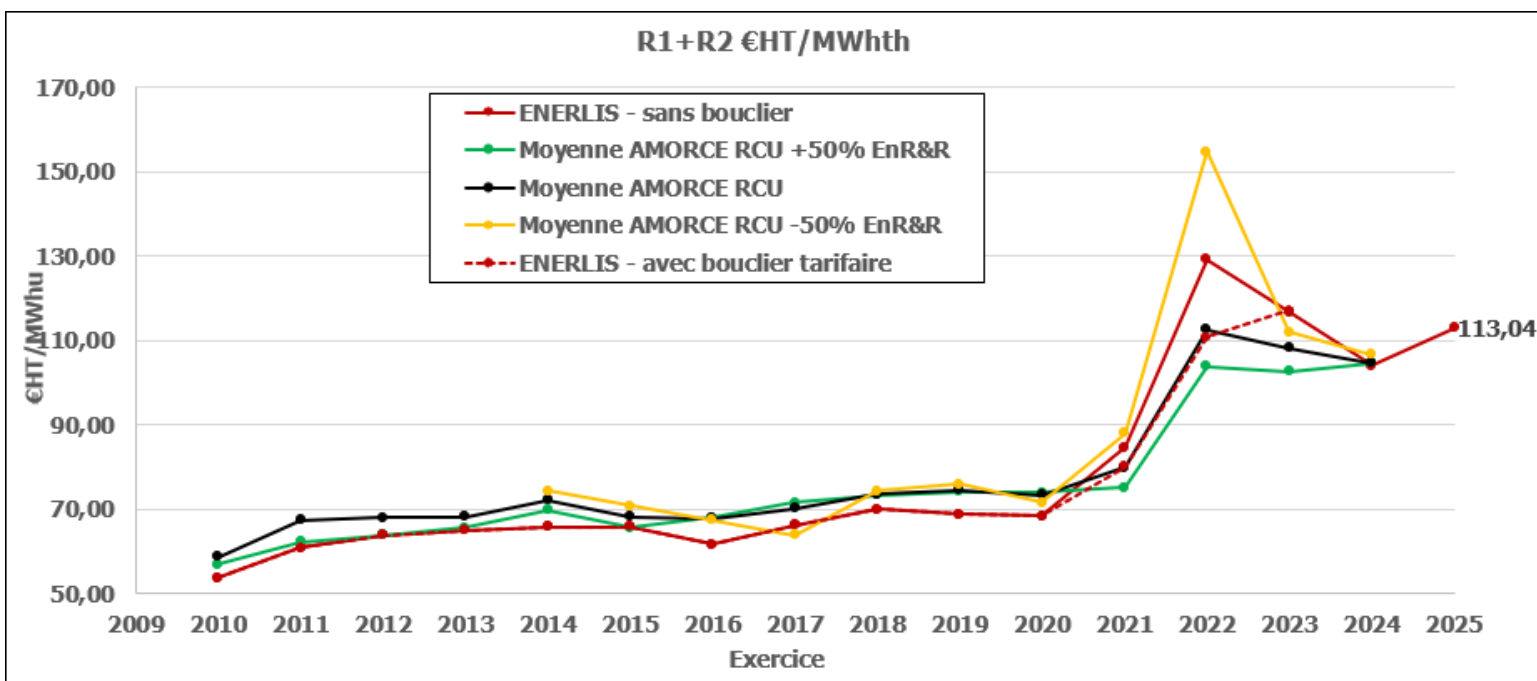
Le coût unitaire R1+R2 du MWh est un indicateur significatif de la performance économique du coût de chaleur délivrée par un réseau de chauffage urbain.

Un historique de ce coût pour le réseau des Uls est présenté ci-dessous, avec une comparaison par rapport aux coûts moyens des réseaux français (AMORCE).

Le coût du MWh selon le référentiel AMORCE correspond à une moyenne des prix constatés sur 682 réseaux de chaleur urbain en France. Un coût spécifique est également déterminé pour les réseaux à plus de 50% d'ENR, comme celui des Uls.



Année	Moyenne AMORCE RCU	Moyenne AMORCE RCU - 50% EnR&R	ENERLIS - sans bouclier
2010	58,80	-	53,78
2011	67,50	-	60,86
2012	68,10	-	63,98
2013	68,30	-	65,08
2014	72,20	74,40	65,86
2015	68,30	70,90	65,90
2016	67,90	67,40	61,80
2017	70,30	64,00	66,36
2018	73,70	74,50	70,06
2019	74,60	75,90	68,92
2020	73,50	71,70	68,51
2021	80,00	87,99	84,77
2022	112,60	154,80	129,12
2023	108,20	111,93	116,81
2024	104,70	106,70	103,98
2025			113,04



Observations

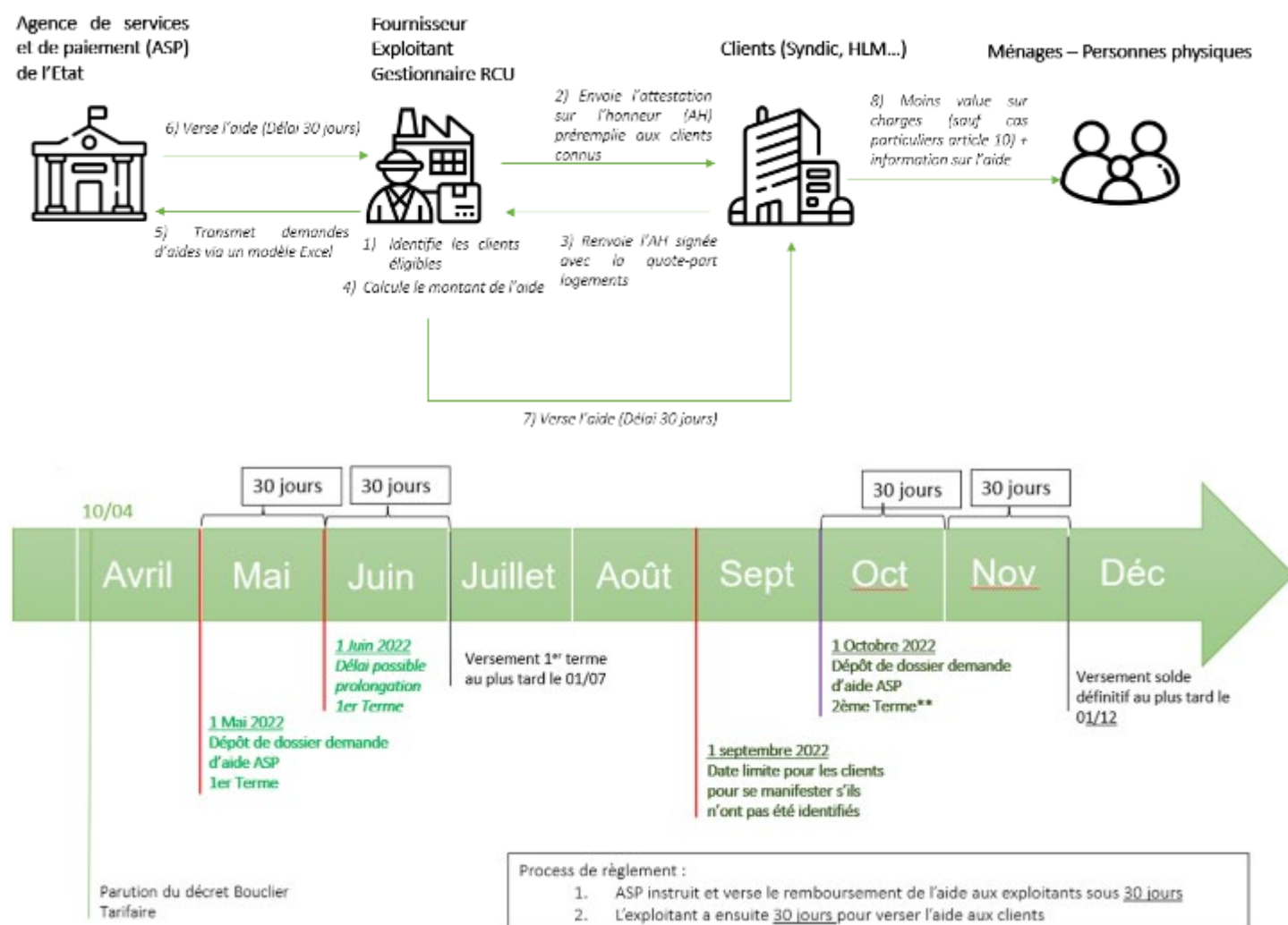
- Le prix 2024 de la chaleur du réseau des ULIS est très légèrement inférieur à la moyenne des réseaux de chaleur : 103,98 €HT/MWh pour ENERLIS contre 104,70 €HT/MWh en moyenne, soit -0,7%.
- Les résultats 2025 de l'étude AMORCE ne seront connus qu'en début d'année 2027.

9.8. Bouclier tarifaire (pour mémoire)

En réponse à la forte augmentation des prix du gaz, l'exécutif a mis en place un dispositif dit de « Bouclier tarifaire » au bénéfice des logements qui y seraient éligibles. La gestion de la mise en œuvre de ce dispositif a été confiée aux fournisseurs de chaleur.

ENERLIS a informé individuellement chaque abonné afin qu'il lui retourne une attestation sur l'honneur d'ayant droit.

Le mécanisme d'aide a été le suivant :



Sur l'année 2022, le montant total du bouclier tarifaire de la période de novembre 2021 à juin 2022 a été de **1 564 855,19 €HT**.

Le montant couvrant la période juillet à décembre 2022, et qui sera versé en mai 2023, sera de **1 255 479,21 €HT**.

Sur le premier semestre 2023, le montant total du bouclier tarifaire a été de **-53 054 €HT**.

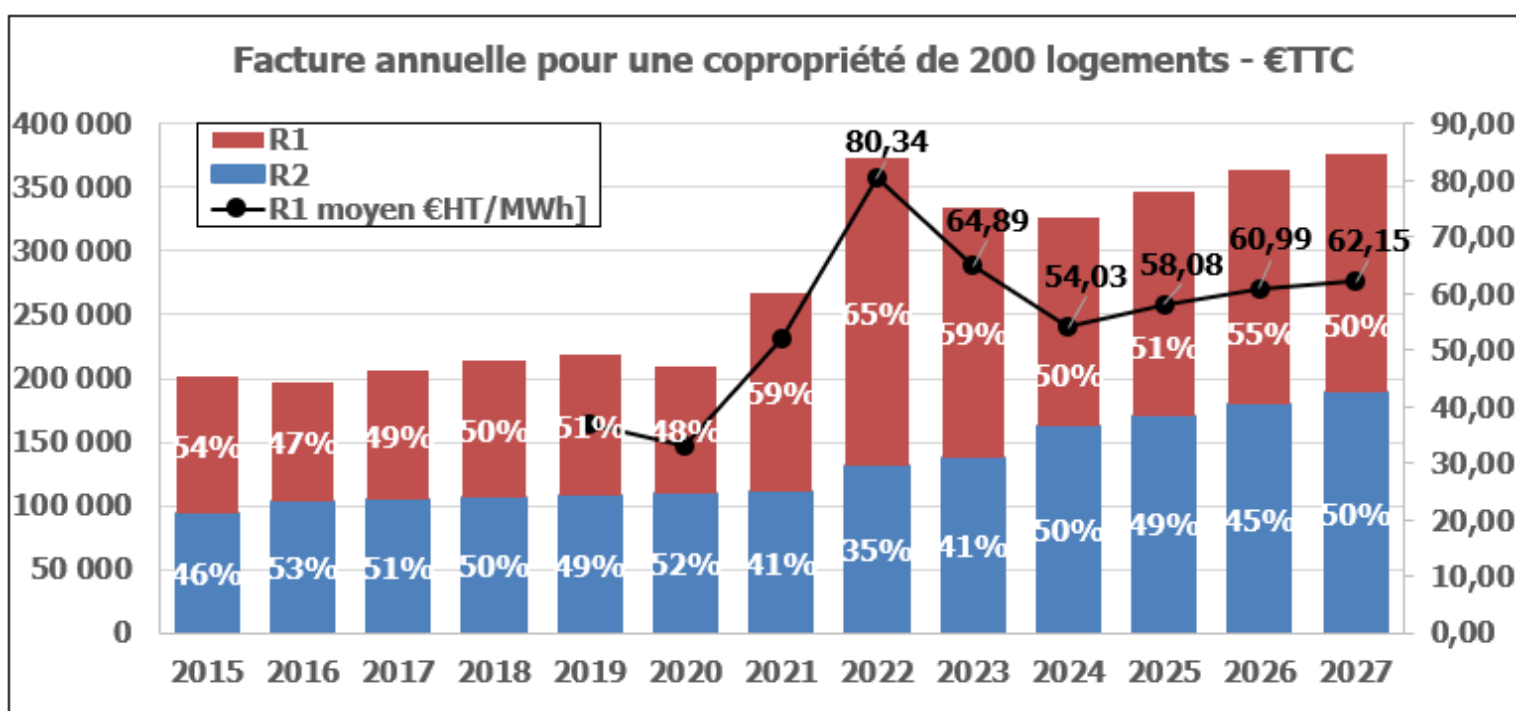
Il n'y a pas de bouclier tarifaire sur 2024.



9.9. Analyse de la facturation d'une résidence type

Les tableaux ci-dessous indiquent à consommation identique, la facture qui a été payée par une résidence type de 200 logements de 2014 à 2025, hors bouclier tarifaire :

			ENERLIS												
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
MWh	2860	R1	108 643	92 845	100 965	107 365	111 207	100 231	157 105	242 424	195 781	163 018	175 246	184 029	187 534
Ps	1580	R2	93 589	103 515	104 644	106 171	107 803	109 172	110 836	130 576	137 905	162 848	170 990	179 540	188 517
Total €TTC			202 231	196 360	205 609	213 536	219 010	209 403	267 941	373 000	333 686	325 866	346 236	363 569	376 050



Avec une légère hausse des prix du gaz ainsi que les coûts liés aux émissions CO₂ (baisse des allocations + hausse du prix de la tonne CO₂), nous estimons que la facture type d'une résidence de 200 logements évoluera par rapport à 2025 de +17 k€TTC pour 2026 et +12 k€TTC pour 2027, soit environ +4% en moyenne.

En considérant une part chauffage dans le R1 de 50% ainsi qu'un gain de 7% de la consommation chauffage par degré d'ambiance, la baisse d'1 degré Celsius induirait une économie annuelle d'environ 11k€TTC.

9.10. Prévision d'évolution des prix pour 2026

⇒ Evolution du poste R1

Le prix moyen de la molécule gaz sur 2025 a été de 35,6 €HT/MWhpcs. Selon les informations connues au moment de la rédaction de ce bilan, les valeurs 2026 sont estimées aux alentours des 40-45 €HT/MWhpcs.

Parallèlement, le coût de la chaleur du SIOM (R1U) et le prix du bois (R1R) sont restés globalement stables.



ENERLIS ne prévoit pas d'augmentation du pourcentage d'ENR&R, il devrait donc s'établir autour de 65% en 2026.

Au regard de ces éléments, la prévision d'évolution de la dépense globale R1 des abonnés est évaluée à environ +5% par rapport à 2025.

⇒ Evolution du poste R2.

On peut envisager une stabilisation du poste électricité R2.1 par rapport à 2025.

Les postes R2.2 et R2.3 devraient suivre une augmentation de l'ordre de 2%.

Les postes R2.4, R2.4Les Uls et R2.6 sont non révisables.

Comme évoqué dans le chapitre relatif aux émissions et quotas de CO2, le terme R2q sera de 18,09 €HT/kWs.

Au regard de ces éléments, la prévision d'évolution de la dépense globale R2 des abonnés est évaluée à +5% pour l'année 2026 par rapport à 2025.

⇒ Evolution du R1 + R2

En cumulé, on peut envisager une légère hausse du R1+R2 2025 par rapport à 2025, si l'évolution du prix du gaz se confirme.

**10. CONTRÔLE DU COMPTE DE RESULTAT FINANCIER****10.1. Compte de Résultat Financier**

Le compte de résultat financier de l'exercice 2025 a été transmis par ENERLIS en annexe de son rapport d'exploitation annuel.

Ce compte a fait l'objet d'un contrôle et d'une analyse présentés ci-après, sur la base de la liasse fiscale transmise par ENERLIS, et autres justificatifs et explications demandés à ENERLIS.

Une synthèse du Compte de Résultat Financier est présentée ci-dessous. La version détaillée remise par ENERLIS est jointe en annexe 2 du présent rapport.

ANNEE	N = 2025	N = 2024	Var N / N-1
PRODUITS			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Montant net du chiffre d'affaires	17 872 494	16 805 868	1 066 626
dont R1	6 939 742	6 602 262	
Remise cogé	-265 881	-437 885	
Pénalités			
R2.1	322 040	407 136	
R2.2	2 607 223	2 553 422	
R2.3	1 036 339	1 013 493	
R2q	1 329 848	1 088 580	
R2.4 Voir "produits financiers"			
Ventes d'électricité	5 900 570	5 492 233	
Travaux / ventes de marchandises	2 613	86 627	
Autres (<i>Refacturation de charges</i>)	0	0	
Production stockée et immobilisée	0	0	0
Stockée	0	0	
Immobilisée	0	0	
Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0
dont Reprise provision GT	0	0	
dont Tranfert de charges d'exploitation	0	0	
Autres produits	0	0	0
dont Etat de frais sinistres	0	0	
PRODUITS FINANCIERS	1 581 959	1 581 959	0
dont Redevance bran (R2.4 - R2.4 Ulis - R2.6)	1 549 318	1 549 318	
Autres (<i>Etalement des droits de raccordements</i>)	32 641	32 641	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 051	8 614	-2 563
dont Reprise provision sinistre	0	0	
Autres (<i>Opération de Gestion et intérêts moratoires</i>)	6 051	8 614	
TOTAL PRODUITS	19 460 503	18 396 440	1 064 063



CHARGES				
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises		0	0	0
Achats de matières et fournitures		9 882 269	9 074 329	807 941
dont	Chaleur SIOM	2 813 534	2 692 423	
	Chaleur biomasse	435 841	799 527	
	Combustible gaz pour chaudières	880 681	674 773	
	Combustible gaz pour installation de cogénération TAUR	4 422 815	3 796 660	
	Combustible gaz pour installation de cogénération LM6	0	0	
	Combustible secours			
	Energie > fuel	0	0	
	Fournitures	0	0	
	Fournitures Travaux Externes	-450	22 366	
	Autres : Boni mali sur stock			
	Achat de quota et Frais de Gestion CO ²	1 329 848	1 088 580	
	Immobilisations	0	0	
dont	Fournitures	0	0	
Variation stock - matières premières et approvisionnement		0	0	0
Autres achats, charges de personnel et servic		4 122 258	4 374 375	-252 117
dont	Electricité	263 712	477 472	
	Sinistres Services Extérieur	0	0	
	Entretien sous-traité	296 046	255 980	
	Entretien sous-traité > Travaux externes	1 742	45 788	
	Cendres	0	18 327	
	Eau	125 079	72 537	
	Produits de traitement d'eau	6 245	19 985	
	Sous-traitant traitement d'eau et divers	58 058	30 049	
	Petit outillage et diverses fournitures	113 068	53 494	
	Contrôles réglementaires	47 805	66 610	
	Entretien compteurs	0	0	
	Entretien télésurveillance	5 588	4 949	
	<u>Travaux GER</u>	1 246 971	1 510 387	
dont	Sous-traitance & Fournitures	1 246 971	1 510 387	
	<u>Immobilisations</u>	0	0	
dont	sous-traitance	0	0	
	Fournitures ent petit équipement	0	0	
	Maîtrise d'ouvrage déléguée	0	0	
	Travaux de mise en conformité			
	Assurances	235 484	207 831	
	Frais généraux	83 577	66 466	
	<u>Honoraires et Etudes</u>	20 052	19 781	
dont	Immobilisations	0	0	
	autres	20 052	19 781	
	Frais de main d'œuvre opérationnelle (hors charges de structure et hors marge, compris frais de transport et de déplacement)	842 086	800 872	
	Charges indirectes plafonnées à 3% du CA révisées selon	776 745	723 846	
	> dont frais de main d'œuvre liée à l'encadrement du personnel			
	> dont frais de siège			
	> dont frais d'agence			
	> dont frais commerciaux, secrétariat, gestion juridique, veille réglementaire et technique,			
	> dont frais service facturation, contentieux, règlement des factures, gestion comptes GER et			
	> dont autres			



Impôts, taxes et versements assimilés	124 485	120 535	3 951
dont Sur rémunération	20 927	19 609	
Taxe IFR sur LM 6000	0	0	
Charges de personnel	0	0	0
dont Salaires et traitements			
Charges sociales	0	0	
Dotations aux amortissements et dépréciations	435 916	442 322	-6 406
dont Immos corporelles	435 916	442 322	
Dotations aux provisions d'exploitation	0	0	0
dont Provision GT	0	0	
dont Provision risques divers	0	0	
dont Provision sur stocks	0	0	
Autres charges	1 076 803	1 065 801	11 003
dont Redevance concédant	1 076 019	1 065 024	
Autres	784	777	
CHARGES FINANCIERES	704 551	709 973	-5 421
dont Dotations aux amortissements, (PRCI	503 497	503 497	
Intérêts et charges assimilés	201 054	206 476	
Autres			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0
dont	0	0	
TOTAL CHARGES	16 346 283	15 787 333	558 950
RESULTAT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION	3 114 220	2 609 107	505 113



10.2. Contrôle des produits

Produits d'exploitation

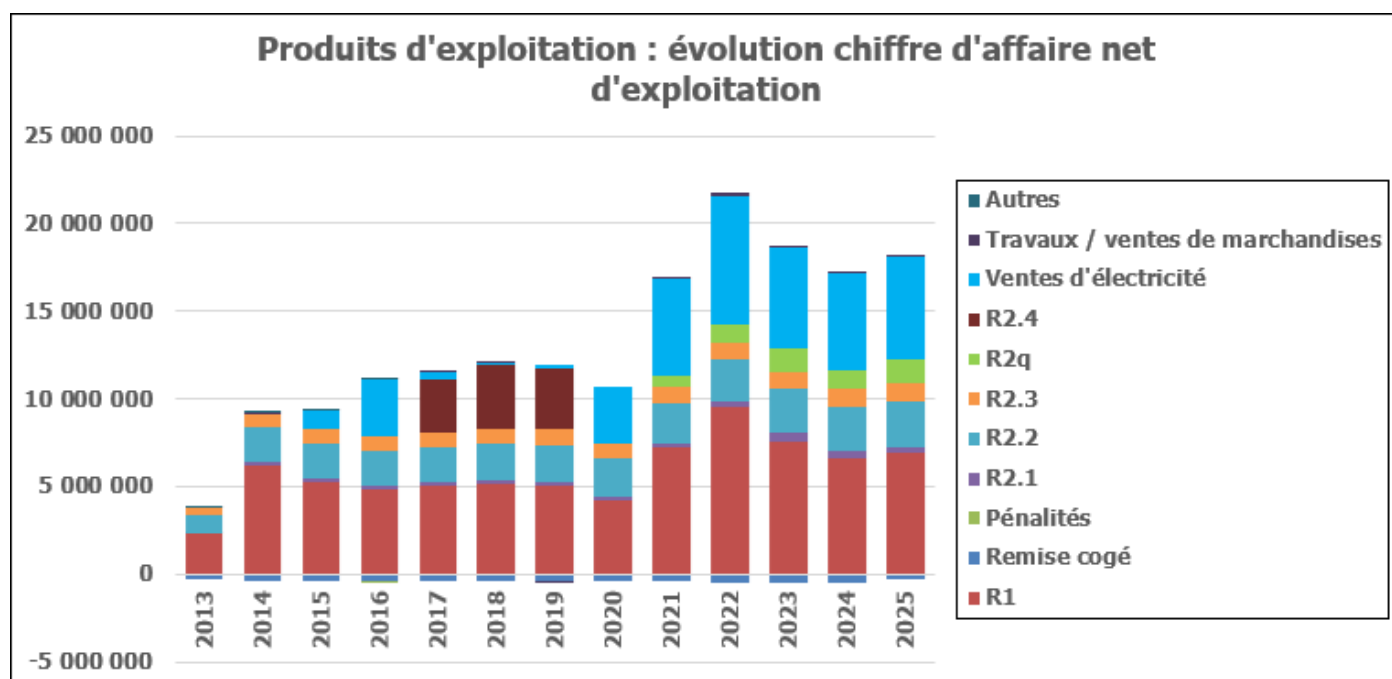
Les produits d'exploitation sont représentés par les postes suivants :

- Ventes R1, Remise cogé, R2.1, R2.2, R2.3 (10 639 462 €)
- Ventes d'électricité (5 900 570 €)
- Travaux/ventes de marchandises (2 613 €)
- Autres (Refacturation charge) (0 €)
- Production stockée et immobilisée (0 €)
- Reprise sur provision Amortissement et provisions (0 €),
- Etat de frais sinistres (0 €)

L'ensemble des montants composants le R2.1, R2.2, R2.3, R2.4 et R2q sont conformes à ceux du tableau de synthèse des ventes transmis par ENERLIS.

Pour mémoire, les bases de facturation font l'objet d'une validation au fil de l'émission des factures par ENERGIE ET SERVICE.

Ci-dessous la synthèse du montant des produits d'exploitation depuis 2016 :



Vente d'électricité (5 900 570 €HT)

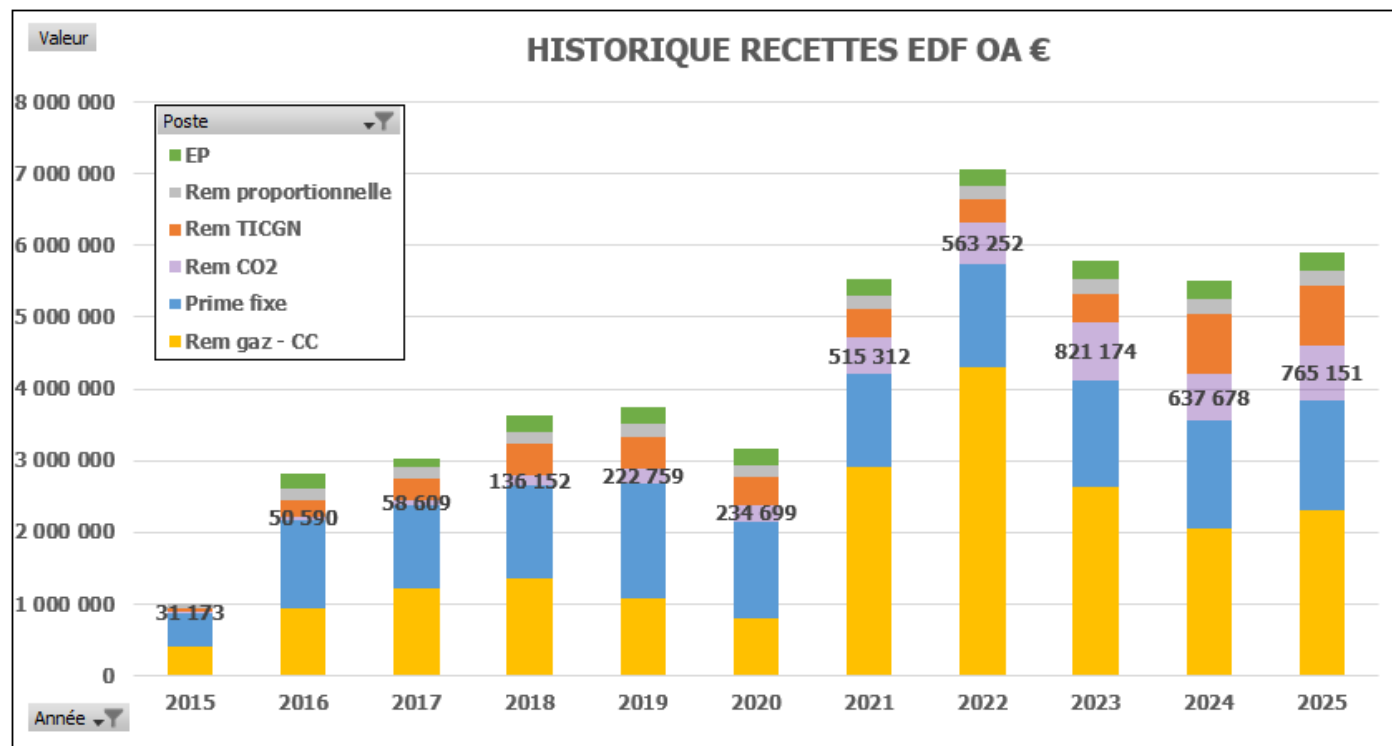
Le montant des reventes d'électricité EDF OA est en hausse par rapport à l'année précédente : +408k€ soit +7%. Cette hausse est la traduction directe de la hausse des cours du gaz et du CO2 : le montant du prix de vente de l'électricité est encadré par le mécanisme d'obligation d'achat et en partie indexé sur les cours du gaz (voir « Rem gaz – CC » dans le graphique ci-dessous).

Les quantités d'électricité produites sont quant à elles similaires d'une année à l'autre.

La revente d'électricité donne lieu à 6 factures ENERLIS de vente d'électricité à EDF et une facture de prime d'EP pour un montant total de 5 900 570 €HT.



Ci-dessous la synthèse des composantes de vente d'électricité EDF OA :



Travaux/ventes de marchandises (2 613 €)

Cette ligne est passée de 21 850 € en 2023, à 86 627€ en 2024 et 2 613 en 2025.

Autres (RCFA) (0 €)

Rien à signaler.

Production stockée et immobilisée (0 €)

Ce poste se décompose en deux sous-postes :

- La production stockée – 0 €) : le stock final à fin 2024 est identique au stock initial en début d'exercice (réalisation de travaux, etc...).
- La production immobilisée (0 €).
- Le compte de production immobilisée enregistre le coût des travaux qu'ENERLIS a réalisé pour elle-même. Cette valeur est de 0€ en 2025, que ce soit sur les produits ou les charges.

Reprise sur provision Garantie Totale (0 €)

Il s'agit d'une reprise de l'exercice sur les provisions relatives à la Garantie Totale.

Etat de frais sinistres (0€)

Pas de sinistre sur 2025.

Produits Financiers

Les produits financiers correspondent à la « redevance branchement » pour un montant de 1 549 318 €. Cette dernière est elle-même la somme des redevances suivantes R2.4, R2.4_{Les Ulis} et R2.6.

Ces montants sont conformes à ceux du tableau de synthèse des ventes transmis par ENERLIS.



Produits Exceptionnels (6 051 €)

A préciser par ENERLIS.

10.3. Contrôle des charges

Charges d'exploitation

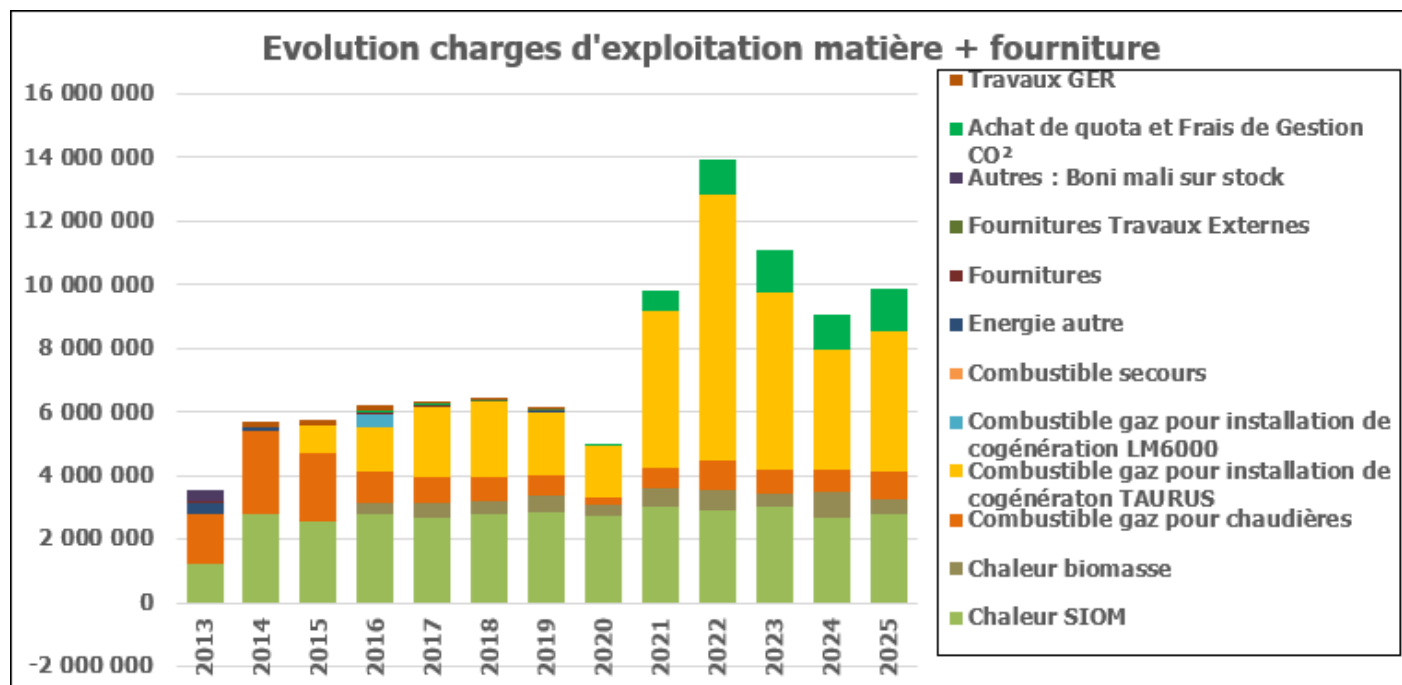
La diminution déjà constatée entre 2022 et 2023, passant de 20 602 868 € à 17 106 953€, se poursuit en 2024 avec 15 077 061€ et connaît une légère hausse en 2025 avec un montant de charges d'exploitation de 15 641 732€ soit +4%. Cette hausse est essentiellement portée par la hausse des cours du gaz.

Les charges d'exploitation sont constituées des postes suivants :

- Achats de matières premières et fournitures (chaleur, combustible, fournitures) (9 882 269 €)
- Variation de stock (0 €)
- Autres achats, charges de personnel et services extérieurs (4 122 258€)
- Impôts, taxes et versements assimilés (124 485€)
- Charges de personnel (0 €)
- Dotations aux amortissements et dépréciations (435 916 €)
- Dotations aux provisions d'exploitation (0€)
- Autres charges (1 076 803 €)

Achats de matières premières et fournitures (chaleur, combustible, fournitures) (9882 269 € ; +9% par rapport à 2024)

Ci-dessous la synthèse de l'évolution des charges d'exploitation (matière + fourniture) :



**Achat Chaleur du SIOM :**

L'achat de chaleur au SIOM fait l'objet d'une facturation mensuelle dont le montant annuel est de 2 813 534 €HT soit +4% par rapport à 2024 : hausse du volume de chaleur valorisée depuis le SIOM (+6GWh, soit +8,8%), avec un prix moyen de la chaleur SIOM légèrement à la baisse de -3%.

Achat Biomasse :

En 2025, la chaufferie s'est approvisionnée à hauteur de 2 715 tonnes de bois sur 169 livraisons (2024 : 300 livraisons pour 7 600 tonnes de bois) pour un montant annuel de 435 841 €HT, soit -45% par rapport à 2024. Cela s'explique par une couverture énergétique biomasse qui était exceptionnellement plus importante en 2024 et ce, notamment en raison des arrêts programmés du SIOM pour des opérations de travaux. Les indices de révision du prix de la tonne de bois livrée ont quant à eux diminué de -3,3%.

Achat gaz

La facturation de gaz de SVD17 fait l'objet d'une facturation mensuelle, contrôlée et utilisée pour déterminer le prix de la mixité réelle de chaque mois. Le montant annuel est de 880 681 €HT pour les chaudières (soit +31% en raison de la hausse du prix et de la couverture de +29,8%) et 626 155 €HT pour la cogénération TAURUS de 7 MWél (soit +16%).

Fournitures (0€)

Fournitures Travaux externes (22 366 €)

Frais de gestion de CO₂ (1 329 848 €)

Fournitures relatives au compte GER (0 €)

Autres achats, charges de personnel et services extérieurs (4 122 258 € ; -7 % par rapport à 2024)

Ce poste se décompose comme suit :

Electricité	=>	263 712 €
Sinistres Services Extérieur	=>	0 €
Entretien sous-traité	=>	296 046 €
Entretien sous-traité – travaux	=>	1 742 €
Eau	=>	125 079 €
Cendres	=>	0 €
Produits de traitements d'eau	=>	6 245 €
Sous-traitant traitement d'eau	=>	58 058 €
Petit outillage/ fournitures diverses	=>	113 068 €
Contrôles réglementaires	=>	47 805 €
Entretien compteurs	=>	0 €
Entretien télésurveillance	=>	5 588 €
Travaux GER	=>	1 246 971 €
Immobilisations	=>	0 €
Assurances, frais généraux	=>	235 484 €
Autres	=>	20 052 €
Main d'œuvre opérationnelle	=>	842 086 €
Charges indirectes	=>	776 545 €

Commentaires :

La facture d'électricité de la centrale est en forte diminution par rapport à 2023 et 2024 (respectivement -31% et -45%, pour rappel : +112 % en 2023 par rapport à 2022).



La facture d'eau de la centrale a fortement augmenté en 2023 et 2024 (respectivement + 43% et +72%) liée à un volume d'appoint d'eau pour les fuites, plus important qu'en 2023 et 2024.

Malgré cette situation, la facture des produits de traitement d'eau a continué de diminuer (-13 741€, soit - 69%).

Le poste « sinistres services Extérieur » est toujours nul (0 €).

Le poste « contrôles réglementaires » a substantiellement diminué de -28%. Notamment en raison de la périodicité de certains contrôles réglementaires (biennaux, quinquennaux, etc...).

Les travaux GER font l'objet d'un contrôle spécifique à travers le compte « recettes/dépenses ». Les dépenses des sous-traitances et de fourniture sont cette année de 1 246 971 € contre 1 510 387 l'année précédente.

Les immobilisations sont neutralisées par la production immobilisée.

Le poste « Assurances » correspond aux diverses assurances décennales, dommages, de transports et d'études.

La main d'œuvre opérationnelle est en hausse sensible par rapport à 2023 et 2024 (respectivement +5% et +5%, pour rappel, +6% entre 2023 et 2022).

Les charges indirectes correspondent aux frais d'encadrement, d'agence et de siège. Leur montant est égal au plafond contractuel de 3% du CA (hors R2.4) annuel révisé selon le R2.2, soit : 776 745 €.

Le CA pris en compte pour le calcul correspond à la somme des redevances R1 et R2 auxquelles s'ajoutent les ventes d'électricité.

Impôts, taxes et versements assimilés (124 485 € ; +3% par rapport à 2024)

Ce poste intègre notamment les versements aux organismes de formation professionnelle continue, les taxes professionnelles, foncières, sur véhicules de société.

Dotations aux amortissements et dépréciations (435 916 € ; -1% par rapport à 2024)

Ce poste correspond aux amortissements dont la majeure partie est liée à la chaufferie Biomasse (mise en service au 1^{er} décembre 2015).

Dotations aux provisions d'exploitation (0€ ; +0% par rapport à 2023)

Ce poste se décompose comme suit :

- 0 € de provision liée à la Garantie Totale,
- 0 € de provision pour risques divers
- 0 € de provisions sur stocks

Autres charges (1 076 803 € ; +1% par rapport à 2024)

Ce poste correspond avant tout aux redevances versées à la Ville ; celles-ci se décomposent de la manière suivante :

- Redevance annuelle due à la COLLECTIVITE par le DELEGATAIRE pour occupation du domaine public (article 58 de la convention de DSP),
- Redevance annuelle due à la COLLECTIVITE par le DELEGATAIRE pour frais d'administration, de gestion et de contrôle (article 59.1 de la convention de DSP),



- Redevance annuelle due à la COLLECTIVITE par le DELEGATAIRE pour frais de médiation, communication, assistance et conseil aux abonnés (article 59.2 de la convention de DSP),
- Redevance relative au financement des travaux de la liaison avec le SIOM (R2.4 Les Ullis).

Charges financières (704 551 € ; -1% par rapport à 2024)

Les charges d'exploitation sont constituées des postes suivants :

- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (503 497 €)

Il s'agit des amortissements relatifs aux investissements liés à la chaufferie Biomasse (mise en service au 1er décembre 2015)

Intérêts et charges assimilés (201 054 €)

Il s'agit d'intérêts de compte courant.

Charges exceptionnelles (0 €)

Ce poste se décompose de dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions.

10.4. Commentaires

Chaque terme du Compte de Résultat Financier (CRF) a fait l'objet d'une vérification par nos soins, soit par l'application des formules contractuelles, soit par rapprochement avec les documents transmis durant l'exercice, ou encore par contrôle sur pièces (notamment factures et liasse fiscale).

Le Compte de Résultat Financier a également fait l'objet d'un contrôle d'un commissaire aux comptes.

Le résultat 2025 avant impôts et participation est un gain de 3 114 220 € (contre 2 609 107 € en 2024 et 2 773 155 € en 2023).

Les principales variations 2025 observées par rapport à l'exercice 2024 sont les suivantes :

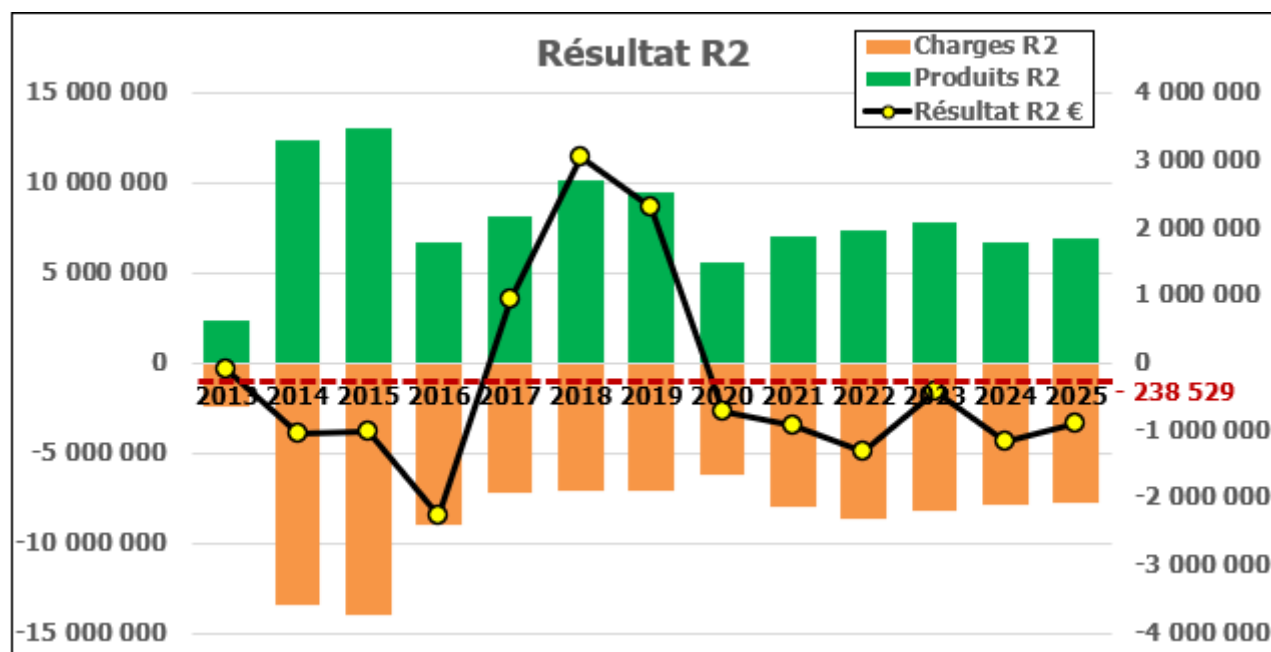
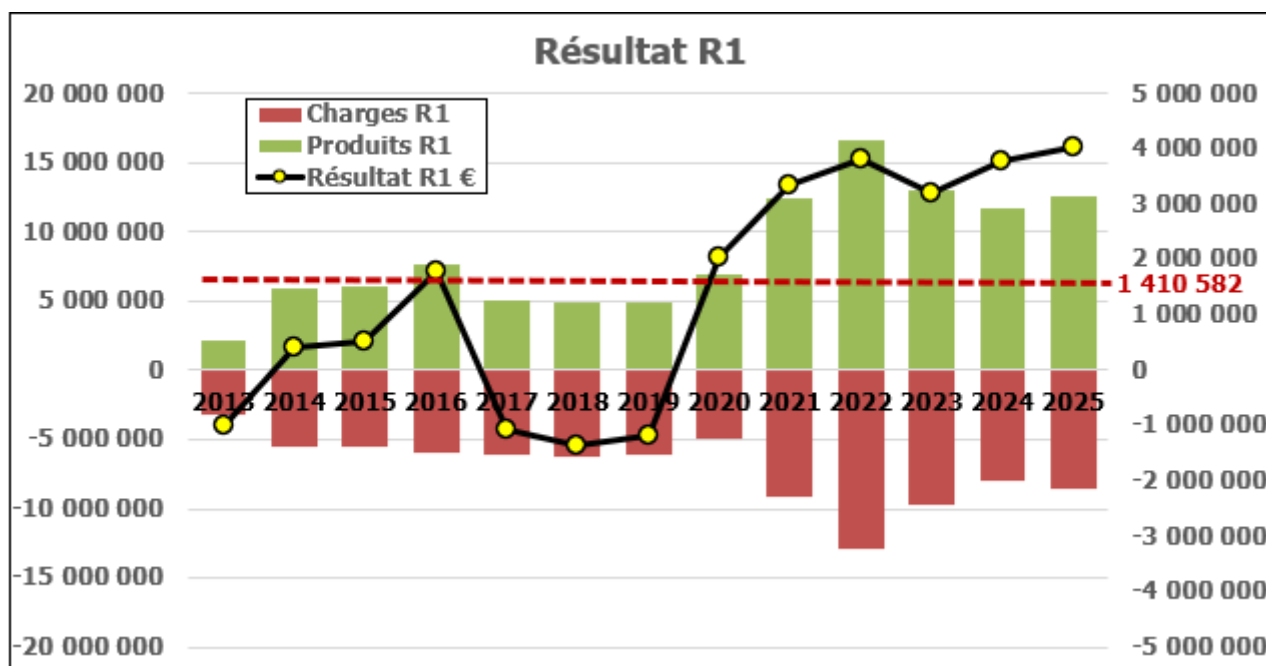
Produit : + 1 064 k€

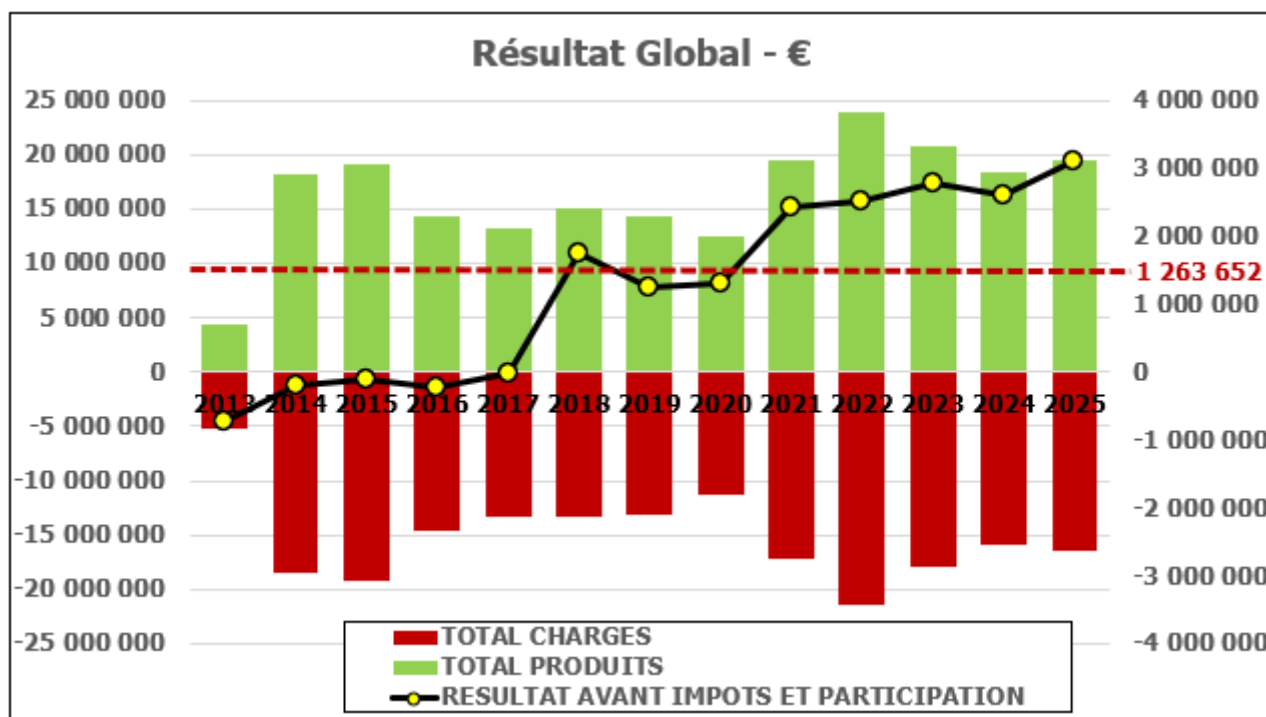
- Montant du chiffre d'affaires **+ 1 066k€** : hausse des prix du gaz, des reventes électriques, de la rigueur météo et du terme R2q CO2.
- Baisse de l'indice de révision électricité **-85 k€** : baisse des dépenses R21

Charge : +559 k€

- Achat de matière et fourniture : **+807 k€**
- Autres achats, charge personnel et services extérieurs : **-252 k€**

Ci-dessous l'historique des résultats décomposés par poste R1 et R2 ainsi que le résultat global :







11. VISITES TECHNIQUES DES SOUS-STATIONS

Dans le cadre de notre mission de contrôles technique et financier du chauffage urbain de la Ville des ULIS, Energie et Service procède aux visites techniques des sous-stations et de la centrale de production.

L'objectif principal de ces visites est de vérifier la qualité de l'entretien, l'état des équipements, l'évolution des installations depuis la précédente visite ainsi que le respect des températures contractuelles, ou encore la bonne exécution des contrôles réglementaires.

Pour les sous-stations, les matériels concernés sont les installations déléguées (réseau primaire et productions d'eau chaude sanitaire).

Pour l'exercice 2025, Energie et Service a visité l'ensemble des sous-stations au NORD.



12. ANNEXES

Annexe 1 : Listing des abonnés au 31/12/2025



ANNEXE 1

LISTING DES ABONNES AU 31/12/2025



N°	Nom Sous Station	PS (kW)		PRIMAIRE
		Chauffage	ECS	
A1	Les Amonts	961	82	ACM GESTION – 33 bis rue de Chartres – Bâtiment A – 91400 GOMETZ LA VILLE
A2	Les Amonts	500	106	OSICA – 102 avenue de France – 75646 PARIS
A2 Bis	CAP Horizon	93	157	FONCIA IMMOBILIAS – 15 avenue Lebrun – 92160 ANTHONY
A3	Les Amonts	732	127	OSICA – 102 avenue de France – 75646 PARIS
A4	Les Amonts	1277	208	OSICA – 102 avenue de France – 75646 PARIS
A5	CES des Amonts	231		Collège Aimé Césaire – 11 rue de Vendée – 91940 LES ULIS
A5	MPT des Amonts	429	12	Mairie des Ullis – Rue du Morvan – 91940 Les Ullis
A6	Harmonie	131	169	BOUYGUES IMMOBILIER 207 avenue de la Division Leclerc 92294 CHÂTENAY-MALABRY Cedex
B1	Les Hautes Plaines	946	184	LOGIREP – 127 rue Gambetta – 92154 SURESNES
B2	Les Hautes Plaines	894	153	LOGIREP – 127 rue Gambetta – 92154 SURESNES
B3	Les Hautes Plaines	736	134	GEXIO – 2 allée Eugène Mouchot – 91131 RIS ORANGIS cedex
B4	Les Hautes Bergères	1194	278	Jean Rompteaux – 62 avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS
B5	Les Hautes Bergères	1252	374	Jean Rompteaux – 62 avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS
B6	Les Hautes Bergères	411	118	Jean Rompteaux – 62 avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS
B7	Les Tours d'Automne	835	211	IN'LI Direction Régionale Ouest – 18 bis rue de Villiers – 92594 LEVALLOIS PERRET Cedex
B8	Les Cyclades / Les Calendes Brumaire 1,2 & 3 Frimaire 1	341,85	93,861	LOISELET & DAIGREMONT – 3 rue Charles de Gaulles – 91400 ORSAY
B8	Les Cyclades / Les Calendes Nivose 1 & 2 Frimaire 2 & 3	299,15	82,139	IN'LI Direction Régionale Ouest – 18 bis rue de Villiers – 92594 LEVALLOIS PERRET Cedex
B9	Tour Equinoxe	360	69	ACM GESTION – 33 bis rue de Chartres – Bâtiment A – 91400 GOMETZ LA VILLE
B10	Les Houlettes	694	136	Jean Rompteaux – 62 avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS
B12	Cuisine Centrale	57,51		Mairie des Ullis – Rue du Morvan – 91940 Les Ullis
B12	Groupe scolaire Des Bergères	603,49		Mairie des Ullis – Rue du Morvan – 91940 Les Ullis
B13	Tournemire	2018	425	AFUL TOURNEMIRE LOISELET & DAIGREMONT – 3 rue Charles de Gaulles – 91400 ORSAY
B14	Terrain Aurore	250		LOGIREP – 127 rue Gambetta – 92154 SURESNES
B15	Résidence Sologne – Ilot F	285		ACM GESTION – 33 bis rue de Chartres – Bâtiment A – 91400 GOMETZ LA VILLE
	Résidence Sologne – Ilot G	199		
	Résidence Sologne – Ilot H	235		
C7	La Mare Thomas – Les Champs Lasniers	483	132	IMMOBILIERE 3F – DTG CELL ENERGIE AG ESSONNE TSA 21385 75621 PARIS CEDEX 13
C8	OpenBay	100,65	45,85	FONCIA GIEP – 28 rue de la Paroisse – 78000 VERSAILLES
C8	Orée de Chevreuse	101,32	46,15	
C8	Jardins d'Hortésie	147	153	
C9	SDC Tour Alpha	511		FONCIA COLBERT 13 AVENUE LEBRUN 92160 ANTONY
	Association Diocésaine Evry Corbeil Essonne (Centre Culturel Jean XXIII	52,95		
	Commune des Ullis (Centre culturel Jacques Prévert et locaux ex CPAM)	246		
	Immeuble ilot J1 ZAC Cœur de ville	259		
	Immeuble ilot J2 ZAC Cœur de ville	242		
C10	Les Champs Lasniers	705	118	EGIM – 7 rue Mariotte – 75017 PARIS
C11	Arlequin	206	45	SERGIC 6 Allée des Champs Elisées 91000 EVRY



D1	Le Bois du Roi	735,131	95,343	FRABAT – 34 rue Carnot – 91300 MASSY
		675,869	87,657	
D2	Le Bois du Roi	509	61	FONCIA IMMOBILIAS – 15 avenue Lebrun – 92160 ANTHONY
		297	35	
D3	Le Bois du Roi	229,61	30,96	FONCIA IMMOBILIAS – 15 avenue Lebrun – 92160 ANTHONY
		285,53	38,5	FONCIA IMMOBILIAS – 15 avenue Lebrun – 92160 ANTHONY
		408,53	55,08	FONCIA IMMOBILIAS – 15 avenue Lebrun – 92160 ANTHONY
		541,23	72,96	FONCIA IMMOBILIAS – 15 avenue Lebrun – 92160 ANTHONY
		26,1	3,5	FONCIA IMMOBILIAS – 15 avenue Lebrun – 92160 ANTHONY
D4	Le Barceveau	1814		TOIT ET JOIE – 82 rue Blomet – 75731 PARIS Cedex 15
D5	Le Barceveau	1274		
D6	Le Barceveau	1627		
D7	Groupe Scolaire La Dimancherie	386	12	Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
D8	Groupe Scolaire Du Barceveau	172		Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
E1	Centre Commercial Ulis 2	575		ESPACE EXPANSION – Union des syndicats de Copropriété - Centre Commercial Régional Ulis 2 – 91940 Les Ulis
E2	PROVIDANGE	39		CORDOBAG Centre Auto - 11 allée du Moulin Berger – BP 70162 – 69136 ECULLY Cedex
E2	Le service auto	120		FEUT VERTC SA - 11 allée du Moulin Berger – BP 70162 – 69136 ECULLY Cedex
E2	Carrefour Ulis 2	958	90	Centre Commercial Ulis 2 – BP69 – 91942 Les Ulis Cedex
E3	C.T.M.	382		Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
E4	Le Jardin des Lys	729	136	SDC UNION JARDIN DES LYS C/O AMJ IMMOBILIER 49 Route de Chartres 91440 BURES SUR Yvette
E5	Le Jardin des Lys	745	118	
E6	Le Jardin des Lys	1075	130	
E7	Le Mas Laurent – Unite 1 – 96 lot	556	88	Cabinet ABP 7 ROND POINT PASTEUR 91330 YERRES
	Le Mas Laurent – Unite 2 – 24 lot	144	23	
	Le Mas Laurent – Unite 3 – 61 lot	362	58	
E8	Pendants de Villeziers	366	65	IMMOBILIERE 3F – DTG CELL ENERGIE AG ESSONNE TSA 21385 75621 PARIS CEDEX 13
E9	Hôtel des Postes	73		CIPOSTE – 27 boulevard du colombier – CS 40201 – 35002 rennes Cedex
E10	Domaine Des Ulis	348		AMJ IMMOBILIER – Agence de Bures – 49 route de Chartres – 91400 BURES SUR YVETTE
E11	Residulis – Park & Suite	301	69	SYGESTIM – 7 rue du Mail – 38500 VOIRON
E12	Mont Ventoux	985	297	GENIEZ 1 AVENUE JOSEPH KESSEL BP438 78055 MONTIGNY LE BRETONNEUX -ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX
E13	Terrain du Gard	1300		ASL WINDOR ACM GESTION – 33 bis rue de Chartres – Bâtiment A – 91400 GOMETZ LA VILLE
M1	Les Millepertuis	878	224	ASL LES MILLEPERTUIS LOISELET & DAIGREMONT - 3 rue Charles de Gaulles – 91400 ORSAY
M2	Les Millepertuis	1427	344	ASL LES MILLEPERTUIS LOISELET & DAIGREMONT - 3 rue Charles de Gaulles – 91400 ORSAY
P1	Les Pampres	256	47	ACM GESTION – 33 bis rue de Chartres – Bâtiment A – 91400 GOMETZ LA VILLE
P2	La Treille	1159	197	SDC LA TREILLE LOISELET & DAIGREMONT - 3 rue Charles de Gaulles – 91400 ORSAY
P3	Les Vignes de Bures	1301	171	FONCIA IMMOBILIAS – 15 avenue Lebrun – 92160 ANTHONY
P4	Groupe Scolaire Du Parc	145		Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
P5	Centre Commercial la Treille	74		GTF – 50 rue Chateaudun – 75009 PARIS
P5	LCR La Treille	37		Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
P5	Le Restaurant La Treille	11		Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis



T1	Les Avelines	1136	393	CDC HABITAT SOCIAL – 33 Avenue Pierres Mendès France 75013 PARIS
T2	Les Avelines	952	282	CDC HABITAT SOCIAL – 33 Avenue Pierres Mendès France 75013 PARIS
T3	K1	112	140	FONCIA VAL D'ESSONNE 22 RUE GRAL LECLERC
	K2/K3	152	173	91100 CORBEIL ESSONNES
T4	La Daunière	727	177	IMMOBILIERE 3F – DTG CELL ENERGIE AG ESSONNE TSA 21385 75621 PARIS
		1152	262	CEDEX 13
T5	Le Bosquet	1370	401	IMMOBILIERE 3F – DTG CELL ENERGIE AG ESSONNE TSA 21385 75621 PARIS CEDEX 13
T6	Le Bosquet	1139	236	IMMOBILIERE 3F – DTG CELL ENERGIE AG ESSONNE TSA 21385 75621 PARIS CEDEX 13
T7	Résidence Universitaire	177	91	C.R.O.U.S. DE VERSAILLES – Résidence Universitaire – 15 le Bosquet – 91940 Les Ulis
T8	Foyer Adoma Les Thomas	398	266	ADOMA – 42 rue Cambronne – 75740 PARIS Cedex 15
T9	Groupe Scolaire Les Avelines	257	12	Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
T10	Les Fraisiers	350	73	OSICA – 102 avenue de France – 75646 PARIS Cedex 13
T11	Groupe Scolaire Le Bosquet	284	8	Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
T12	Mairie Médiathèque	447		Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
T13	Esplanade de la république	247		Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
U1	SDC les Boutiques+crèche	330		Sundic Benevole en copérative
U2	La Chataigneraie	911	282	SOFILOGIS - 1 Square Chaptal 92309 LEVALLOIS PERRET
U3	Résidence Chantereine	1105	253	RESIDENCE FLENNES ESSONNES 145/147 Rue Yves le Coz
U4	Chantereine	968	217	78011 Versailles Cedex
U5	Courdimanche Locatif	1041	237	IN'LI Direction Régionale Ouest – 18 bis rue de Villiers – 92594 LEVALLOIS PERRET Cedex
U6	Courdimanche Copropriété	920	166	SDC COURDIMANCHE LOISELET & DAIGREMONT - 3 rue Charles de Gaulles – 91400 ORSAY
U7	Courdimanche Locatif	568	110	IN'LI Direction Régionale Ouest – 18 bis rue de Villiers – 92594 LEVALLOIS PERRET Cedex
U8	Groupe Scolaire de Courdimanche + Gymnase	663	9	Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
U9	Les Bathes	587	97	R.I.V.P. – 13 avenue de la Porte d'Italie – TSA 61371 - 75621 PARIS Cedex 13
U10	Les Bathes	798	173	
U11	AREPA	150		AREPAVIE - 8 Rouget de l'Isle 92130 ISSY LES MOULINEAUX
U12	C.E.S. Mondétour	425	5	COLLEGE MONDETOUR – 4 rue des Lorrains – 91940 Les Ulis
U13	Groupe Scolaire Des Millepertuis	248		Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
V1	Le COSEC de L'Essouriau	244		Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
V1	Lycée de L'Essouriau	1187		Conseil Régional d'IDF – Direction de la construction et de la maintenance - Unité Lycée – Service Energies – 24 avenue du Général Bertrand – 75007 PARIS
V2	Vaucouleur	1135	138	SDC VAUCOULEUR LOISELET & DAIGREMONT - 3 rue Charles de Gaulles – 91400 ORSAY
V3	Dordogne / Guyenne	607	177	FONCIA IMMOBILIAS – 15 avenue Lebrun – 92160 ANTHONY
V4	Maison de Vaubrun	126	18	ADAPEI de l'Essonne – Maison de Vaubrun – Rue d'armagnac – 91940 LES ULIS
V5	Piscine des Ulis	865		Mairie des Ulis – Rue du Morvan – 91940 Les Ulis
V6	Mosquée	100	0	ASSOCIATION EL ANDALOUS – 6 rue des Fraisiers - Chez M. AOUINTI - 91940 LES ULIS